



RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

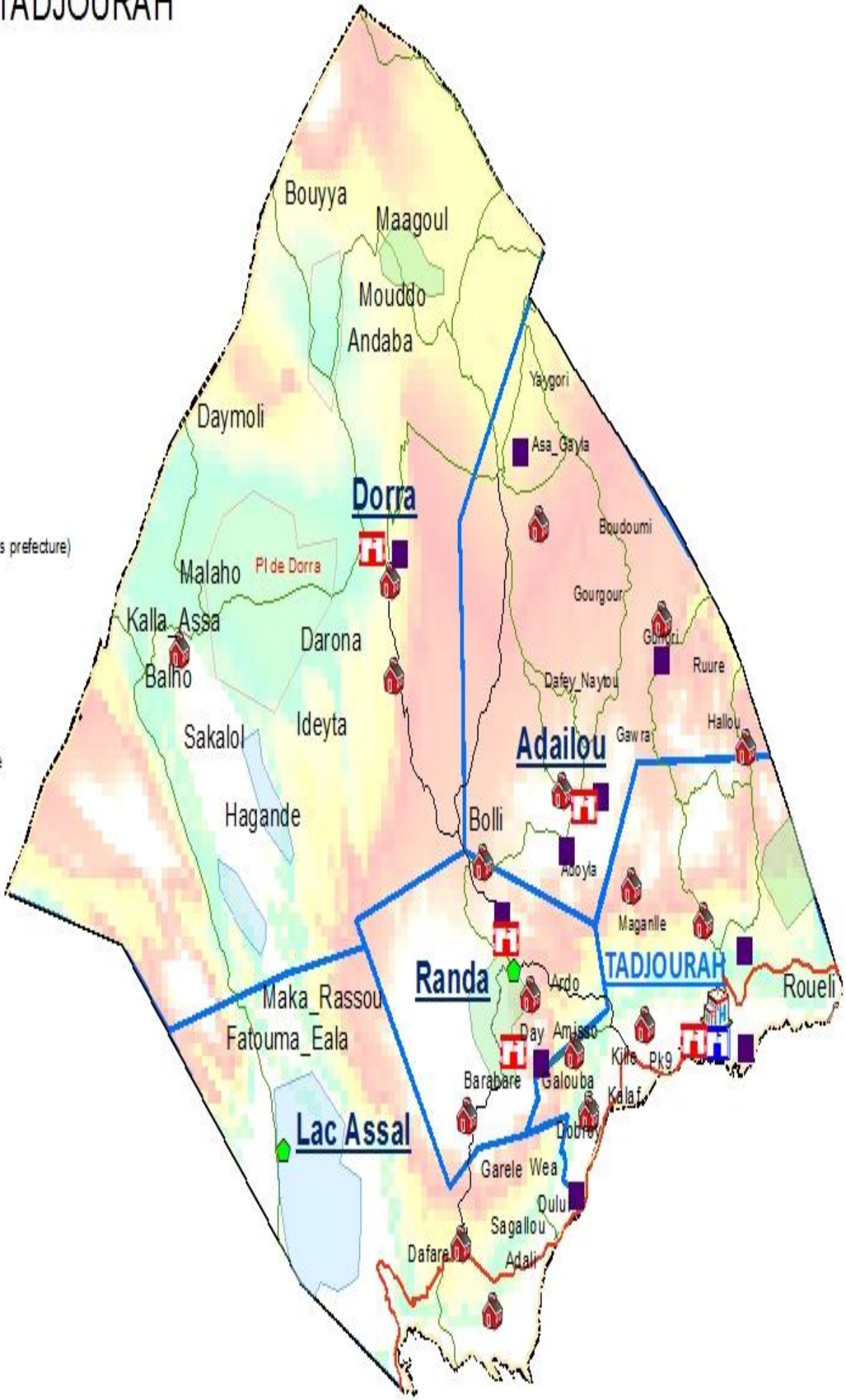
REGION
TADJOURAH



REGION DE TADJOURAH

Legende

- Ecole Primaire
- CEM
- Lycee
- Poste_Sante
- CMH
- Capitale
- postes adminis tratifs (ss prefecture)
- chef lieux de régions
- Voie Ferrée
- Limite des Prefectures
- Régions
- Frontiere Internationale



RESUME EXECUTIF

La région de Tadjourah s'est positionnée pour devenir le pôle portuaire et minéralier de la région nord du pays, soutenue par la construction d'un terminal portuaire, la route et le nouveau chemin de fer Djibouti-Ethiopie. La région recèle également d'énormes potentialités agricoles du Day et d'autres potentialités à développer : le tourisme et l'artisanat ; le pôle minéralier d'Assal et d'activités portuaires de Ghoubet pour l'exportation de sel du lac Assal et d'autres ressources minérales telles que la perlite, le gypse et la diatomite. Le PDR 2015-2019 de Tadjourah a fait l'objet d'un large consensus et repose sur une vision stratégique, priorisant les actions pour stimuler et accélérer le développement. Il peut se résumer en quatre volets essentiels:

1. Le diagnostic stratégique de la situation de base

Un état des lieux a été fait en prenant en compte les dimensions territoriale/régionale, sociale, culturelle, économique, environnementale et de la gouvernance. Cette analyse problématique a permis de mettre en relief les défis et les lourdes contraintes au développement de la région, entre autres :

L'enclavement de la région et les faibles capacités institutionnelles et administratives.

Secteur de l'éducation :

- Des progrès remarquables grâce à une politique volontariste d'investissement en capital humain et des mesures de gratuité des frais d'inscription dans les écoles primaires publiques et une loi instaurant l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 16 ans ; des moyens importants pour démocratiser l'accès à l'éducation.
- Une multiplication des infrastructures, avec en outre des mesures complémentaires d'incitation de la scolarisation des filles ;
- Toutefois, consolider les acquis reste pressant.

Secteur de la Santé :

Malgré des avancées remarquables, **des faiblesses, voire des défis se présentent** :

- Le taux de mortalité maternelle reste élevé;
- Les taux de mortalité infantile, la prévalence de la malnutrition aiguë et de l'anémie parmi les enfants de 6 à 59 mois;
- Les diarrhées, les infections respiratoires aiguës et la malnutrition sont les causes les plus communes de la mortalité des enfants ;
- Le paludisme est en pleine recrudescence ; idem pour la tuberculose ;
- La dotation en ressources humaines et matérielles témoigne d'une situation défavorable pour les sous-préfectures et villages (zones rurales) ;
- Le budget de la santé, financement extérieur compris, est insuffisant.

De nombreux défis restent ainsi à relever pour consolider les acquis et poursuivre l'élargissement de l'accès aux soins des populations, notamment dans les zones rurales et les zones urbaines défavorisées et à améliorer la situation nutritionnelle des enfants.

Eau et assainissement :

- **Accès à l'eau** : L'eau est une ressource très rare à cause des sécheresses prolongées et fréquentes. L'amélioration de la quantité et de la qualité de l'eau potable produite constitue donc un enjeu crucial de développement de la région;
- **Défis** : couverture de la demande et distribution de l'eau ;
- **Accès à l'assainissement** : Un assainissement individuel dans chaque maison des eaux usées n'est pas traité ;
- **Défis majeurs** : la situation de gestion des déchets solides et des eaux usées dans les chefs-lieux des régions et les zones rurales de l'intérieur.

A ces lourdes contraintes et défis, les Autorités ont proposé des **solutions audacieuses pour les relever et promouvoir une croissance forte, diversifiée et mieux partagée.**

2. Politiques sectorielles

Les quatre orientations stratégiques qui ont été retenues dans la stratégie régionale sont résumées ci-dessous. Chacune d'elle contient des actions, programmes et projets prioritaires qui tiennent compte des capacités d'absorption de l'économie, du niveau d'endettement du pays et du souci constant de tirer le maximum d'avantages des investissements publics.

i. Développer des infrastructures structurant capables d'améliorer l'accessibilité, la desserte et de soutenir un développement intégré contribuant à renforcer le développement urbain ainsi que la cohésion de la région :

- Construction des infrastructures structurant et Promotion d'un réseau de transport capable de soutenir le développement territorial de la région ;
- Développement d'une armature urbaine capable d'assurer un meilleur maillage et encadrement des territoires locaux.

ii. Promouvoir une bonne gouvernance locale:

- Accompagner le processus de décentralisation par une définition précise et établie de la répartition des rôles et responsabilités ;
- Renforcer les capacités des décideurs politiques régionaux ;
- Améliorer le niveau de formation et la participation de tous les acteurs dont la Société civile à la gestion des affaires publiques.

iii. Edification d'un Pôle économique régional à travers l'exploitation et la valorisation des ressources et potentialités locales:

- Promotion d'un développement industriel et de services dans les zones à potentialités, de manière à faire émerger des territoires attractifs en termes d'emplois et de création de richesse régionale ;
- Soutien et modernisation du développement rural.

iv. Développement d'un Cadre de vie de qualité et d'un Capital Humain pour soutenir les actions de développement durable :

- Accès aux services sociaux de base ;
- Valorisation des Ressources Humaines ;
- Relèvement des revenus et Promotion de l'emploi ;
- Promotion du développement durable, de la résilience des populations.

3. Financement du PDR

Le coût du PDR de Tadjourah est estimé à **37.239 millions FDJ (196 millions euros)** sur cinq ans (2016-2020).

Le Dispositif de financement comprend l'Etat, les Collectivités régionales, les ONG et d'autres Organisations de la Société Civile, le Secteur privé et les partenaires au développement de l'Etat.

Trois sources de financement seront explorées et privilégiées:

- les ressources fiscales soutenues par l'élargissement de l'assiette taxable et un meilleur recouvrement à travers un renforcement des régies financières et un meilleur contrôle ;
- une affectation des recettes parafiscales générées par la région, notamment les recettes du commerce frontalier avec l'Ethiopie ;
- la mobilisation des ressources extérieures à travers des partenariats et des tables rondes des partenaires au développement. Les Autorités recherchent les assurances des financements des Donateurs en cohérence avec la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et concernant notamment la prévisibilité de leurs engagements à moyen terme et le respect des programmes prioritaires du pays.

4. Dispositif de mise en œuvre, de suivi évaluation

Le dispositif permet d'organiser, mobiliser et renforcer les capacités locales pour assurer la mise en œuvre du PDR.

Fondements et principes du dispositif :

- Promouvoir et renforcer la participation, la consultation et la responsabilité de tous les acteurs à la prise des décisions, la coordination et la gestion des affaires publiques de leur région et de leurs localités ;
- Exiger les résultats de l'utilisation des fonds publics et approfondir la communication et le dialogue;
- Garantir une mise en œuvre rapide et effective des programmes et l'adaptation à l'évolution des situations.

Mécanismes institutionnels : Les deux ministères, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEFI) et le Ministère de l'Intérieur (MI), sont les institutions d'ancrage portant la responsabilité gouvernementale de la mise en œuvre du PDR.

Les **Acteurs régionaux** sont le Comité régional, le Comité de pilotage, la Commission technique, les Conseils de Sous-préfectures, les Conseils de quartiers, les Conseils locaux-campements, la Société civile.

Les institutions régionales étant les points d'ancrage de la Gestion axée sur les résultats, le renforcement de leurs capacités institutionnelles, administratives et évaluatives est primordial pour le succès du PDR. A cet égard, les actions suivantes sont indispensables et urgentes:

- Restructurer le Comité technique de la région et le doter de ressources humaines et matérielles adéquates pour relever les défis et contraintes au développement;
- Doter la région de deux nouvelles structures vitales : le **Service de Planification, Programmation et Budgétisation** ; et le **Service des Statistiques et Suivi-évaluation** du PDR ;
- Implanter dans les institutions régionales les outils et les bonnes pratiques de gestion pour accroître l'efficacité du PDR. Il s'agit de Plans d'action selon la Gestion axée sur les résultats, Chronogramme d'activités et des résultats; Plan stratégique de travail, Budget triennal d'investissement public, Budgétisation axée sur les résultats;
- Renforcer les capacités des participants au réseau du système de suivi-évaluation, au premier plan duquel les Députés, les Conseillers régionaux et les membres des ONG de développement.

Un Cadre de Suivi évaluation : Fondé sur des indicateurs et des revues périodiques, ce cadre permettra de mesurer le niveau des réalisations des programmes et de proposer des mesures correctrices dans les meilleurs délais et donc au moindre coût.

Les pages qui suivent fournissent d'amples informations sur la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PDR de la région de Tadjourah et son émergence comme pôle portuaire et minéralier.

TABLE DE MATIERES

RESUME EXECUTIF	3
INTRODUCTION	9
I. PROCESSUS D'ELABORATION	10
II. L'ETAT DES LIEUX-SITUATION DE BASE	13
2.1. Géographie, Démographie, Administration de la Région	14
2.1.1. Présentation sommaire de la ville et ses sous préfectures	14
2.1.2. Caractéristiques démographiques	15
2.1.3. Caractéristiques physiques.....	15
2.1.4. Desserte du territoire régional.....	16
2.2. Développement Humain	18
2.2.1. Santé, nutrition	18
2.2.2. Sécurité alimentaire	19
2.2.3. Education et formation technique et professionnelle	20
2.2.4. Femme et genre	22
2.2.5. Eau, Assainissement.....	23
2.2.6. Habitat et Logement.....	23
2.2.7. Emploi	24
2.3. Développement Economique	25
2.3.1. Les infrastructures économiques.....	25
2.3.2. Secteur primaire	29
2.3.3. Tourisme, commerce, artisanat et service.....	31
2.3.4. Secteur financier, secteur privé.....	31
2.4. Gouvernance.....	32
III. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE.....	35
3.1. Identification de problèmes majeurs.....	36
3.2. Principales potentialités et contraintes	40
IV. ANALYSE STRUCTURELLE	43
4.1. Identification des variables ou facteurs majeurs	44
4.2. Influences et dépendances	44
V. VISION - ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	46
5.1. La Vision de la Région.....	48
5.2. Objectif General	49
5.3. Orientations Stratégiques	49

5.4. Priorités du PDR 2015-2019 pour l'accélération de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)	50
5.5. Objectifs et Politiques Régionales.....	51
5.6. Opérationnalisation du Plan de Développement Régional.....	56
5.7. Financement et Mise en œuvre	56
5.8. Programme d'Actions Régionales	57
VI. ANALYSE DES HYPOTHESES ET RISQUES	60

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux de chômage des jeunes de 16 à 34 ans selon les régions.....	24
Figure 2 : Carte de l'eau de Tadjourah	26
Figure 3 : Carte des zones d'intervention des programmes de mobilisation des eaux de surface.....	29
Figure 4 : Carte touristiques de Tadjourah.....	40
Figure 5 : Les plus grandes influences dans la région de Tadjourah	45
Figure 6 : Carte des ressources minières.....	53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principales distances entre Tadjourah et les autres villes et localités.....	17
Tableau 2 : Evolution du nombre d'établissements scolaires	20
Tableau 3 : Evolution des effectifs.....	21
Tableau 4 : Les contraintes et opportunités.....	42
Tableau 5 : L'alignement des orientations stratégiques sur les ODD.....	50

INTRODUCTION

Djibouti a engagé un processus de décentralisation pour promouvoir la démocratie locale, renforcer la culture citoyenne et favoriser le développement des régions. Plusieurs textes, au premier rang desquels la loi sur la décentralisation et le statut des régions (2002) et la loi sur le statut de Djibouti-ville (2005), ont été adoptés, créant ainsi cinq régions administratives qui sont en même temps des collectivités territoriales.

La région est également un cadre d'appui par excellence pour promouvoir le développement économique et social. Des conseils régionaux, **des Assemblées Régionales, des Comités de coordination au développement régional (CCDR) et des Comités locaux de développement (CLD) ont été mis en place au niveau des cinq régions du pays.**

Les élections locales organisées en 2006 ont permis d'instaurer concrètement une dynamique positive en faveur de l'émergence d'une véritable démocratie locale. Des acquis réels, mais fragiles, méritent d'être consolidés et élargis.

Une perspective de long terme à l'horizon d'une génération, « Vision Djibouti 2035 », a été élaborée en vue de préparer les mutations et transformations structurelles et de construire un développement durable. Le Plan national de développement -SCAPE-2015-2019, première déclinaison opérationnelle de la « Vision Djibouti 2035 » entend s'appuyer sur un nouveau modèle de croissance afin, à la fois, d'accélérer le taux de croissance, de moderniser les bases de l'économie et d'y affirmer le rôle du secteur privé, de promouvoir l'emploi et de réduire les disparités sociales et territoriales.

A travers le quatrième axe, les pôles de développement régionaux et le développement durable, il s'agit de s'attaquer au double défi des écarts régionaux de développement – en particulier entre la ville capitale et les régions de l'intérieur – et des menaces qui pèsent sur un environnement très fragilisé en proposant d'une part un développement territorial maîtrisé, et d'autre part la préservation d'un environnement sécurisé et de qualité.

Des plans de développement régionaux pour chacune des cinq régions de l'intérieur, articulés à la SCAPE et mettant en évidence les pôles de développement, apporteront également des solutions concrètes à ce double défi.

La construction de ce Plan s'est faite selon les étapes suivantes :

- un processus consultatif et participatif
- un diagnostic de la situation actuelle du développement de la région
- les objectifs et les orientations
- les programmes et la matrice d'actions régionales
- la mise en œuvre, les mécanismes de suivi et évaluation

I. PROCESSUS D'ELABORATION

Les travaux d'élaboration du Plan de Développement Régional (PDR) ont été précédés par les ateliers régionaux de sensibilisation et de planification tenus dans les capitales régionales en juin 2015. L'importante participation des acteurs de développement local a confirmé la forte aspiration de mobiliser toutes les forces vives et promouvoir une responsabilité plus importante et plus efficace des populations pour le développement de leur région. La création et la mise en place d'un Comité Régional, rassemblant tous les acteurs de développement local, pour prendre en charge l'élaboration de ce Plan régional de développement en sont une illustration.

Le Plan de Développement Régional a été élaboré sous la supervision d'un Comité de pilotage et d'une Commission technique du Comité Régional présidés respectivement par le Préfet de la région et le Président du Conseil régional.

Encadré : Processus participatif de la région de TADJOURAH

Les travaux de préparation du Plan de Développement Régional pour la région de Tadjourah se sont déroulés comme suit :

Durant le mois d'Août 2015

- Première réunion à Tadjourah avec le Préfet et le Président du Conseil régional le 06 août 2015 ;
- Formation d'un comité régional en présence du Préfet et du Président du Conseil régional ;
- Constitution d'une cellule de pilotage et d'une commission technique ;
- Tenue de la première réunion du comité régional à Tadjourah le 13 Août 2015.

A la réunion qui s'est tenue à Tadjourah- ville, ont été conviés sur invitation du préfet, les sous-préfets, les directeurs régionaux, les membres du conseil régional, les associations des femmes, les jeunes, les coopératives et la chambre de commerce. Les membres ont pris connaissance des TDR (et ce qui était attendu de chacun) et un rappel des grandes lignes directrices de la Vision 2035 ainsi qu'un rappel des grandes lignes de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) ont été faits.

Comme toutes les parties prenantes étaient présentes à cette première réunion plénière, la planification des déplacements dans les sous-préfectures a aussi été présentée lors de cette réunion.

Ainsi, cette réunion fut le lancement du processus de l'exercice de l'élaboration du Plan de Développement Régional de Tadjourah.

- Du 23 Août 2015 au 03 Septembre 2015, revue documentaire sur la base des informations fournies par les parties prenantes, réalisation d'interviews et conduite de réunions de travail auprès des membres du Comité régional.
- Outre les services techniques déconcentrés et les élus régionaux présents dans la ville de Tadjourah (avec les 13 quartiers de Tadjourah-Ville) qui ont été souvent visités, les sous-localités de Tadjourah suivantes ont également été visitées : Daffo, Hougouba (pk 9), Kalaf, Bourheita, Oulaliss, Sagallou et Weia

Cette phase de consultation, à laquelle des acteurs de premier rang ont été sollicités, a permis de faire une première description de la situation de base de la région au niveau géographie- territoire, au niveau du développement humain, du développement économique, des infrastructures et équipements, la desserte et l'accessibilité du territoire

Du 15 Septembre au 20 septembre 2015 :

Visite du terrain à la sous- préfecture de Randa le 15 Septembre 2015. Des rencontres- entretiens ont eu lieu avec les responsables de la sous-préfecture, les élus locaux, les responsables traditionnels, les jeunes et les femmes. A l'issue des rencontres, un état de lieu de la sous-préfecture a été dressé par les personnes présentes. D'autres localités comme Ewali, Ablé-Randa ont aussi été visitées.

Sous-préfecture d'Adailou : dans la même journée un exercice similaire a été conduit à Adailou. Zones visitées : village d'Adailou, Adoyla et Daffeynatou.

Sous-préfecture du Lac Assal : les secteurs visités sont Lac Assal, Forage (Tew'elé) et Raahissa.

Le secteur de Debné-Mabla : les secteurs visités sont Raysali etDallay.

A l'issue de ces visites de terrain, les travaux d'élaboration de la situation de base ont débuté. Une première version de la situation de base a été remise au Président du comité de pilotage, à savoir le Préfet qui s'est chargé de l'ampliation du document aux membres du comité régional. Les membres du comité régional ont transmis leurs observations, corrections et rajouts par écrit. Sur la base de ces éléments, une deuxième version de la situation de base a été élaborée et retransmise au comité régional.

La deuxième version a été approuvée par le comité régional.

-31 Septembre 2015 : restitution des premiers travaux au comité régional pour discussion et amendement.

-29 Novembre 2015 : organisation d'un pré-atelier avec les membres du Comité de pilotage ;

-30 Novembre 2015 : un atelier avec les membres du Comité régional a été organisé.

II. L'ETAT DES LIEUX-SITUATION DE BASE

2.1. Géographie, Démographie, Administration de la Région

2.1.1. Présentation sommaire de la ville et ses sous-préfectures

La région de Tadjourah couvre une superficie de 7.300 km² sur une superficie totale de 23 000 km² pour l'ensemble du pays, et représente de ce fait à peu près 31% du territoire national.

Située au nord de la capitale Djibouti-ville, dans le golfe de Tadjourah, la région de Tadjourah partage ses frontières à l'Est avec la région d'Obock, au nord-est avec l'Erythrée, à l'Ouest avec la région de Dikhil, au Sud avec la région d'Arta et enfin au nord avec l'Ethiopie.

En termes d'organisation administrative et territoriale, la région comporte depuis 2003, une préfecture (dont le chef-lieu est la ville de Tadjourah) et quatre sous-préfectures à savoir Randa, Lac Assal, Adailou et Dorra et une collectivité territoriale.

La ville de Tadjourah et ses localités

La plus grande concentration de la population se trouve dans la ville de Tadjourah et sa banlieue, repartit sur 13 quartiers fragmentés en 4 zones géographiques :

- Zone Nord : quartiers de Yomatara, Gablassan et Badoli – AF
- Zone Sud (centre) : quartiers de Galaato, ShaharitoHarak, Palmeraie, Cité Alwan et Elamo,
- Zone Est: quartier de Marsaki- Gawra
- Zone Ouest: quartiers de Fi'a et Agraf

Les principales sous-localités de Tadjourah sont : Daffo, Pk 9, Kalaf, Dugoum, Bourheita, Oulaliss, Dououlou, Hankatta, Hararté, Addali.

Sous -préfecture de Randa

Les principales sous-localités sont le village du Day (en altitude environ 1000 m), les villages d'Ewali, de Bankoualeh, d'Ardo, de Bobo Af, de Boli et plusieurs campements (Asgoumati (Illaysa), Dathougoub, Hamboka, Lagalène, Amaylaf, Hallou, Garrassou, Menguelle, Boli 2 et Boli 3).

Sous -préfecture d'Adailou

Chef lieu de la sous-préfecture du même nom, le village d'Adailou est situé à environ 63 km de la ville de Tadjourah. Le nombre d'habitants varie entre 4.500 et 5.000 personnes selon les saisons. La sous-préfecture compte plus de 15 principales sous-localités. Tout son territoire jouit d'un environnement naturel qui est propice à l'agriculture, l'élevage et le tourisme. On y trouve des jardins d'arbres fruitiers (bananiers, manguiers, goyaviers), ainsi que des dattiers.

Les principales sous-localités sont Assa-Guayla, Wabeita, Silal-mia, Adoyla, Miyoye, Taran, Diri, Afah-Daba, Guirorri, Gawra, Dafeynaytou, Garbaad-le-Boxah et Ableh-af, Lataba.

Sous-préfecture de DORRA

Les sous-localités de Dorra sont Andaba, Bouya, Margoita, Madgoul, Alol, Ot'oy, Koulayou, Gamela, Daymoli, Mounkour, Darbima, Gamroyta, Malhalo, Balho, Hagandé, Garabtissan.

Sous- préfecture de LAC –ASSAL

Les différentes localités du Lac Assal sont les Villages de IDEITA, GARBTISSAN, DABALEH-GARAR-TEW'ELE- FORAGE et les campements de MAKHARASSOU- DAFARE- DOUBTEH-RAHISSA.

Le Secteur de DEBNE- MABLA (Préfecture de Tadjourah) :

A ces quatre sous-préfectures, s'ajoute le secteur de Debné-Mabla, dans la partie orientale de la région de Tadjourah, qui dispose d'une superficie assez importante où vit une population d'environ quatre mille personnes. C'est la seule localité qui ne dispose pas d'une structure administrative. Elle se trouve sur la route reliant Tadjourah à Obock. La localité comprend deux sous-zones:

- Une sous-zone côtière disposant d'une façade maritime sur plus de 31 km. Cette zone comprend trois agglomérations principales (Ad-Bouya, Raysali, Ripta et Dalay), dont la distance maximale avec la ville de Tadjourah est de 20 km;
- Une sous-zone montagneuse, avec un climat relativement plus frais, et une végétation d'acacias et autres arbustes. Cette zone comprend un plus grand nombre de villages ou agglomérations (les plus importants étant ceux de Garbanaba, Gal-Ela, Sismo, Aïri, Terdo et Debné), dont la distance avec la ville de Tadjourah est comprise entre 30 et 50 km.

2.1.2. Caractéristiques démographiques

La région a une population estimée à plus de 90 000 habitants avec une densité d'environ 10 habitants par km².

Le taux annuel d'accroissement de la population de la Région devrait correspondre au taux national, à savoir environ 2,8%. La proportion de la population des moins de 25 ans serait d'environ 54% (il y aurait, ainsi, environ 40.000 jeunes).

Selon les données statistiques, la population constitue ainsi 12% de la population nationale, mais plus de 37% de la population nationale vivant à l'extérieur de la ville de Djibouti.

La région est composée de quatre centres habités majeurs, à savoir la ville de Tadjourah et les localités de Randa, Lac Assal et Dorra et d'un ensemble de villages et de campements.

La plus grande concentration de la population se trouve dans la ville de Tadjourah et sa périphérie. Ensuite viennent la population de la sous-préfecture de Dorra, celle de la sous-préfecture de Randa et Adailou et enfin celle de la sous-préfecture du Lac Assal.

2.1.3. Caractéristiques physiques

D'une manière générale, la Région connaît une saison pluvieuse (de novembre à avril) et une saison sèche (de mai à octobre).

La région dispose d'un littoral estimé à plus d'une centaine de km qui est formé en bord de mer par des plages et des massifs coralliens.

En outre le territoire régional est traversé par une chaîne montagneuse avec les deux massifs du Goda (l'ouest) et du Mabla (à l'Est et constitue la frontière naturelle avec la région d'Obock), dont les altitudes sont comprises entre 600 et 1700 m.

La région dispose d'une sous-zone côtière avec une façade maritime de plus de 31 km et une sous-zone montagneuse, avec un climat relativement plus frais, et une végétation d'acacias et autres arbustes.

On note l'existence d'une forêt au Day et une deuxième forêt qui se situe dans le Mabla.

Le Mont Moussa-Alli, qui culmine à plus de 2 010 m et qui constituent le point culminant en République de Djibouti, est situé dans le nord de la région. Par ailleurs, le nord de la région est constitué de plateaux.

On peut dire que cette région bénéficie d'un climat spécifique, avec des précipitations nettement supérieures à la moyenne nationale (environ 400 mm contre 150 mm) ainsi qu'un étagement du peuplement végétal. Ces conditions rendent donc possible l'existence et la prédominance de l'élevage bovin dans les Monts Goda et les Monts Mabla. Par ailleurs, les activités de pêche en bordure de mer sont pratiquées.

2.1.4. Desserte du territoire régional

La région dispose d'un réseau de transport qui se développe et qui comprend, entre autres, deux routes bitumées, à savoir « la route de l'unité » construite en 1988 reliant la capitale régionale à la capitale nationale (178 km) et à la sous-préfecture du Lac Assal. Cette route relie aussi la région de Tadjourah à celle d'Arta et celle de Dikhil. Elle relie donc le nord au sud du pays.

La nouvelle route qui relie Tadjourah- ville à la ville d'Obock, a été construite en 2010 et est longue de 71 km.

Par ailleurs, une route reliant la capitale régionale au chef-lieu de la sous-préfecture de Randa existe mais dégradée.

La route Tadjourah–Balho, qui partira du Port de Tadjourah, reliera la région de Tadjourah à l'Éthiopie. Le chantier a débuté en 2011 et s'achèvera en 2016-2017.

Il y a enfin plusieurs pistes régionales, comme celles qui relient la sous-préfecture de Randa à la sous-préfecture de Dorra et au village d'Assa Gueyla, ainsi qu'Adaïlou.

Les autres pistes qui relient la capitale régionale (ville de Tadjourah) aux villages reculés sont parfois difficiles d'accès et nécessitent une réhabilitation.

Le tableau ci-dessous montre les distances séparant la capitale régionale des autres localités.

Tableau 1 : Principales distances entre Tadjourah et les autres villes et localités

Tadjourah et Djibouti	30 km à vol d’oiseau 178 Km (route)
Tadjourah et les Chefs lieux de sous-Préfectures	
Tadjourah et Randa	35 km
Tadjourah et Adailou	63 km
Tadjourah et Dorra	83 km
Tadjourah et Lac Assal	100 km
Tadjourah et les autres localités de la Région	
Tadjourah et Terdo	32 km
Tadjourah et Galhela	40 km en passant par Terdo et 43 km en passant par Garbanaba
Tadjourah et Assa-gaylla	83 km
Tadjourah et Bouya	113 km
Tadjourah et Margoyta	118 km
Tadjourah et BALHO	126 km
Tadjourah et Garabtou	140 km
Tadjourah et HAGANDEH	143 km

Desserte de Tadjourah ville

Par voie terrestre :

- La route bitumée Djibouti-Tadjourah (178 km) qui dessert le lac Assal, le village de Sagalou, le village de Kalaf, PK9).
- La nouvelle route reliant Tadjourah-ville à la ville d’Obock. Cette route dessert la localité de Dalay.
- La route nationale (RN 11) relie le chef lieu à Randa.
- La route Tadjourah –Balho reliera le Port de Tadjourah à l’Ethiopie.

Par voie maritime :

- La ville de Tadjourah est desservie depuis octobre 2009 par le ‘ferry’ (4 fois par semaine) avec une capacité de transport de 150 passagers et une dizaine de voitures.
- Il y a aussi trois boutres privés qui assurent les liaisons maritimes Tadjourah-Djibouti, affectés essentiellement dans le transport des marchandises

Desserte à partir de Tadjourah aux autres sous-préfectures

La route « Tadjourah-Balho » dessert les localités d’Ewali, Randa, Bolli, Ass-dorra, Dorra, Malaho, Balho. Une déviation sera faite pour desservir le village d’Adailou, chef-lieu de la sous-préfecture d’Adailou, et à partir de là il y a lieu de relier des localités comme Dafeynaytou, Guirori qui sont actuellement accessibles par des pistes de mauvaise qualité.

Une piste de très mauvaise qualité relie les localités de Bankoualeh et Ardo à partir de la route de Tadjourah-Randa

Une piste dessert le Day mais des localités voisines comme Birsiha, Mandah restent inaccessibles donc non desservies.

Une piste relie actuellement Assa-Gueila à la grande route « Tadjourah-Balho ». Mais, un peu plus au nord d'Assa-Gueila, des localités comme Bouya, Moudo, Moussa Ali sont très difficilement accessibles.

A l'Est, des localités comme Terdo, Gal'éla, Debné, Ripta, Garbanaba, Arka, Aîri, Sismo sont desservies par des pistes en très mauvais état.

A l'Ouest, hormis la route qui va au Lac Assal et la route de Balho et Malaho, la sous-région ne dispose pas de route.

Soulignons qu'il existe des multitudes de pistes (chemins des nomades), qui relient les chefs-lieux aux villages reculés qui sont parfois difficiles d'accès.

2.2. Développement Humain

2.2.1. Santé, nutrition

Tadjourah est l'une des cinq régions du Système sanitaire national organisé sur les principes de soins de proximité.

Les maladies : Les maladies les plus souvent relevées dans la région sont les maladies respiratoires, les diarrhées, les anémies et les maladies cardio-vasculaires, ainsi que la tuberculose.

Chez les enfants, les cas les plus communs sont la toux ainsi que la diarrhée et d'autres conséquences du manque d'hygiène, et la malnutrition.

Des soins primaires sont donnés à travers les consultations, la nutrition, la maternité et les consultations prénatales, et les vaccinations dans les structures sanitaires suivantes : urgence, maternité, médecine, pédiatrie et antituberculeux.

Les infrastructures sanitaires: Les capacités d'offre de services de santé ont été renforcées par la mise en place de nouvelles infrastructures. La 'Région Sanitaire' dispose d'un Centre Médical Hospitalier (CMH) de la ville de Tadjourah et de 16 postes de santé localisés dans les trois chefs lieux des sous-préfectures et villages, avec une importante capacité litière. Les structures sanitaires du CMH disposent de 48 lits tandis que les autres postes sanitaires comptent 60 lits. Le village de Dorra, chef-lieu de la sous-préfecture, dispose d'un bloc antituberculeux équipé d'un laboratoire pour une prise en charge primaire gratuite des malades. L'accessibilité géographique des établissements sanitaires s'est donc sensiblement améliorée. En outre, des équipes mobiles ont été mises en place dans les régions de l'intérieur, des équipements de laboratoire et d'imagerie médicale ont été installés.

Des effectifs de personnels : Depuis 2013, la situation des effectifs dans le secteur public de la santé se présente comme suite: 3 médecins généralistes, 23 infirmiers diplômés d'Etat, 1 gestionnaire, 8 sages-femmes, 16 aides soignants, 10 matrones, un TS Psychiatre, 3 chauffeurs et 4 agents d'entretiens.

Un encadrement médical insuffisant : en effet selon les données obtenues, la région compte 1 médecin pour 30 000 habitants, sachant que les préconisations de l'OMS sont de 1 médecin pour 10 000 habitants ; 1 infirmier pour 3900 habitants (OMS, 1 pour 5 000 habitants) ; 1 sage-femme pour 11 250 habitants (OMS, 1 sage-femme pour 5 000 habitants).

Malgré ces avancées, **des faiblesses voire des défis se persistent** :

- Le taux de mortalité maternelle.
- Les taux de mortalité infantile, la prévalence de la malnutrition aiguë et de l'anémie parmi les enfants de 6 à 59 mois.
- Les diarrhées, les infections respiratoires aiguës et la malnutrition sont les causes les plus communes de la mortalité des enfants.
- Le paludisme en pleine recrudescence.
- La tuberculose.
- La dotation en ressources humaines (et équipements) témoigne d'une situation défavorable pour les sous-préfectures et villages (zones rurales), ce qui vient accroître les inégalités d'accès déjà existantes à la santé en fonction des revenus des ménages.
- Le budget de la santé, financement extérieur compris, est insuffisant.

De nombreux défis restent ainsi à relever pour consolider les acquis et poursuivre l'élargissement de l'accès aux soins des populations, notamment dans les zones rurales et les zones urbaines défavorisées et améliorer la situation nutritionnelle des enfants. Sur ce plan, l'extension de la protection sociale récemment engagée avec l'instauration d'une assurance maladie universelle représente une avancée majeure pour résoudre la question de l'accessibilité financière aux soins.

2.2.2. Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est menacée par la sécheresse qui sévit dans la région. Il y a un exode rural important et des métiers tels que celui de berger et d'agro-pastorales risquent de disparaître.

Des actions pour renforcer la sécurité alimentaire dans la région, pour s'adapter aux changements climatiques et de résilience de la population sont mis en œuvre par les services gouvernementaux mais aussi par l'entremise des ONG et autres partenaires tels que :

- Association Adim qui œuvre dans la région du Mont Mabila dans l'agro-pastorale pour combattre la pauvreté et la famine.
- EVA/SOS SAHEL intervient dans la région de Weima pour rehausser le niveau de la résilience de la population.
- JOHANITER International intervient dans la région de Randa, Ad-Bouya : projet d'amélioration des conditions de la population rurale. Les activités se concentrent au niveau de micro-jardins familiaux, la sensibilisation à la nutrition, à l'hygiène et à la réhabilitation de point d'eau. Un projet identique sera dans un proche avenir implanté soit dans la région de Boboh-Af ou Boureyta.
- Le PAM intervient lors des distributions des rations alimentaires aux familles victimes de sécheresse ou de famine

2.2.3. Education et formation technique et professionnelle

La recherche de l'éducation universelle et de l'atteinte des cibles éducatives des OMD s'est faite à travers :

- Une politique volontariste d'investissement dans le capital humain et les mesures de gratuité des frais d'inscription dans les écoles primaires publiques appliquées à l'échelle nationale ; une loi instaurant l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 16 ans ; des moyens importants pour démocratiser l'accès à l'éducation.
- Une multiplication des infrastructures, avec en outre des mesures complémentaires d'incitation de la scolarisation des filles.

Le nombre de salles de classe pour le primaire est passé de 109 à 114 sur la période de 2009 à 2015, avec un total de 28 écoles, incluant un apport significatif de l'enseignement privé.

Quant à l'enseignement secondaire, il s'appuie aujourd'hui sur 6 établissements, dont 5 collèges d'enseignement moyen et 1 lycée polyvalent. Cette progression d'ensemble cache cependant des dynamiques variables selon les ordres d'enseignements.

Ainsi, l'enseignement technique et de la formation professionnelle a peu évolué avec un Centre de formation professionnel et un Lycée Technique.

La région a sous sa responsabilité 36 établissements. Ceux-ci étaient de 29 en 2009, soit une évolution de 31,1 %. Ces établissements se répartissent comme suit :

- 28 écoles primaires
- 5 CEM
- 1 lycée Polyvalent
- 1 lycée technique
- 1 centre de Formation professionnelle

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre d'établissements.

Tableau 2 : Evolution du nombre d'établissements scolaires

Etablissements /périodes	2009	2015	Evolution
Ecoles primaires	24	28	+4
CEM	2	5	+3
Lycée polyvalent	0	1	+1
Lycée technique	0	1	+1
Centre de formation professionnelle	1	1	0
TOTAL	27	36	+9

En ce qui concerne l'effectif des élèves, il était de 4 412 en 2009 et passe à 6 602 en 2015. On note une évolution de 49,6%. La progression la plus importante se situe au niveau des CEM. Il est à relever que les deux lycées (polyvalent et technique) n'existaient pas en 2009.

Le tableau ci-dessous décrit les effectifs et l'évolution des effectifs.

Tableau 3 : Evolution des effectifs

Etablissements /périodes	2009	2015	Evolution	Taux d'évolution en %
Ecoles primaires	3 312	3 973	+661	19,9%
CEM	1 100	1 826	+726	66%
Lycée polyvalent	0	630	+630	/
Lycée technique	0	173	+173	/
TOTAL	4 412	6 602	+2 190	49,6%

La ville de Tadjourah, capitale de la région, dispose d'établissements scolaires suivants :

- Trois établissements primaires ;
- Un Collège d'enseignement Moyen (CEM), avec un total de 1.335 collégiens ;
- Un lycée secondaire (avec 480 élèves)

Le CEM et le lycée ayant un total de 97 professeurs.

Enseignement primaire dans les sous-préfectures :

Sous-préfecture de Randa : La localité de Randa dispose d'une école primaire qui sert aussi comme collège d'enseignement moyen (CEM).

Sous-préfecture de Dorra : La localité de Dorra a une école primaire avec 6 classes et 4 enseignants, pour environ 200 élèves, soit un ratio de 33 élèves/classe.

Le village de Balho dispose d'une école primaire avec 4 enseignants et environ 200 élèves. Enfin, l'école de Moudo compte environ 200 élèves originaires du village et des campements environnants.

Sous-préfecture de Debné-Mabla : La localité de Debné-Mabla dispose de 4 écoles implantées dans les quatre villages d'Ad-Bouya (dans la zone côtière), Ripta, Debné et Gal-Ela (dans la zone montagneuse).

Sous-préfecture d'Adayllou : La localité d'Adaylou dispose d'une école primaire, avec 170 élèves originaires d'Adaïlou et ses villages environnants. Il y a 4 enseignants, dont un en langue arabe. Cette école d'Adaïlou accueille aussi environ 80 enfants du village d'Adoyta (où il n'y a pas d'école) – Ces enfants devant parcourir environ 20 km pour s'y rendre chaque jour.

Le village de Guirorri, situé à 20 km d'Adaïlou, par contre, dispose d'une école primaire de 3 classes fréquentée par une centaine d'élèves, dont une quarantaine de filles. Cette école n'a ni dortoir, ni clôture.

Sous-préfecture de Lac Assal : La localité de Sagallou a une école primaire avec environ 160 élèves, dont les trois-quarts sont des garçons originaires du village et de hameaux environnants, Wea, Guerenlé, ITKI et au Lac Assal. Cette école primaire sert aussi comme CEM.

Gaps dans les sous-préfectures et localités rurales : Construction des infrastructures et la formation du capital humain dans le domaine de la formation du personnel de l'éducation.

Effectifs : La DRE de Tadjourah emploie en 2015, un total de 458 personnes :

243 au niveau du primaire, dont 154 enseignants

112 au niveau des CEM, dont 72 enseignants

71 au niveau du lycée Polyvalent, dont 40 enseignants

30 au niveau du Lycée Technique dont 20 enseignants

Les principaux partenaires techniques sont les agences du Système des Nations Unies, en particulier le PAM qui assure l'approvisionnement en denrée alimentaire des cantines de la région et l'UNICEF qui finance l'adduction d'eau des écoles et la distribution des kits scolaires.

2.2.4. Femme et genre

En matière de promotion féminine, une antenne du Ministère de la Promotion de la Femme (MPF) est présente à Tadjourah depuis le 25 juin 2009. Elle est chargée de la mise en œuvre de la politique de promotion du genre au niveau régional et du suivi des activités entreprises dans la région par le MPF.

On peut mettre à l'actif de l'antenne de Tadjourah les activités suivantes :

- Des séminaires de sensibilisation de la population, en collaboration avec les associations de la société civile, sur les problèmes de la mutilation génitale féminine ou sur les droits humains.
- Construction des puits cimentés dans quatre localités, à savoir : Ardo, Ewali, Garassou et Terdo. L'objectif de cette initiative est de rapprocher l'eau des familles, tout en allégeant le travail des femmes (en réduisant sensiblement les distances qu'elles doivent parcourir quotidiennement pour chercher l'eau).

Des associations des femmes œuvrent aussi dans la région : l'Association des Femmes de Tadjourah et l'Association pour l'Artisanat (Amirzeinaba).

Les femmes sont présentes dans le Conseil régional dont la Vice-Présidente.

Défis : L'accès des filles à l'école, la parité fille/garçon, l'alphabétisation, les mutilations génitales et le mariage précoce ; la formation axée sur les femmes, les coopératives des femmes, la micro finance et les femmes ; l'accès des femmes au service de santé.

2.2.5. Eau, Assainissement

Accès à l'eau : L'eau est une ressource très rare à cause des sécheresses prolongées et fréquentes. L'amélioration de la quantité et de la qualité de l'eau potable produite constitue donc un enjeu crucial de développement du pays.

L'ONEAD de Tadjourah dispose d'un chef de secteur, d'un technicien supérieur, d'un caissier et dix agents. On enregistre 840 abonnés alors qu'en 2009, ils n'étaient que 600, soit une augmentation de 240 abonnés. Dans le même temps le nombre de forage est passé de 2 à 3.

Défis : couverture de la demande et distribution de l'eau

Accès à l'assainissement : Un assainissement individuel dans chaque maison, des eaux usées ne sont pas traitées. La région est en attente de projets d'assainissement qui sont actuellement en cours des travaux. Les ordures sont ramassées et sont brûlées ; La déchèterie est en cours de construction.

Défis majeurs : la situation de gestion des déchets solides et des eaux usées dans les chefs-lieux des régions et les zones rurales de l'intérieur.

2.2.6. Habitat et Logement

D'une manière générale, dans la région de Tadjourah, l'habitat est essentiellement constitué de maisons en dur et d'habitat traditionnel (*toukouls, daboyta*).

Par exemple dans la localité de Dorra, où le climat est aride et où il fait chaud, on trouve deux types d'habitat: la maison en dur (par exemple à Dorra-village, Malaho, Balho) et la maison traditionnelle, au-delà du village de Dorra où il y a tout un chapelet de villages et campements.

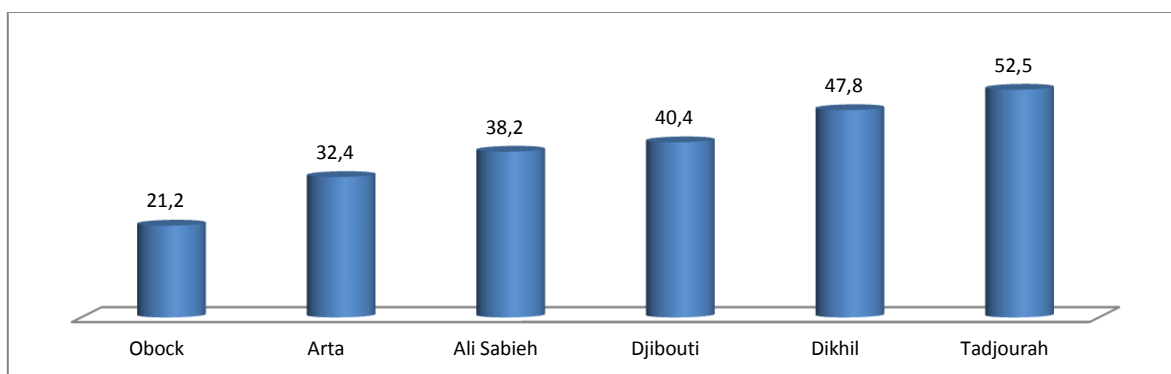
A Adaïlou aussi, l'habitat est essentiellement constitué de maisons en dur dans les villages d'Adaïlou et d'Assa-Gueyla et d'habitat traditionnel (*toukouls, daboyta*) ailleurs.

Au Lac Assal, l'habitat est essentiellement fait de *toukouls* (habitats traditionnels construits avec de la paille et du bois) et on y trouve de rares constructions en dur.

2.2.7. Emploi

Quelle que soit la région administrative considérée, les jeunes enregistrent les taux de chômage les plus élevés mais le chômage des jeunes est plus accentué dans la région de Tadjourah.

Figure 1 : Taux de chômage des jeunes de 16 à 34 ans selon les régions



Source : A partir des données de l'EDAM3-2012, DISED.

La région de Tadjourah a le taux de chômage des jeunes le plus élevé. Ce taux est de 52,5 % alors qu'il est par exemple de 40,4% pour la ville de Djibouti. Le graphique ci-dessus montre le taux de chômage par région.

La très grande majorité des jeunes demandeurs d'emplois ont un niveau d'employabilité assez faible. Plus de 80% d'entre eux n'ont pas de qualification.

Ce chômage serait notamment la résultante de la combinaison des facteurs démographique, économique et éducatif.

Dans la région de Tadjourah, avec les grands projets structurants, le secteur du transport et logistique représente un potentiel élevé non seulement au niveau d'emploi mais aussi de création d'entreprises. Mais le faible niveau d'employabilité des jeunes de la région risque d'hypothéquer leur participation aux opportunités qu'offrent les grands chantiers. En effet, Il n'existe pas encore suffisamment de jeunes Djiboutiens (ouvriers qualifiés, techniciens et ingénieurs) qualifiés pour les besoins des grands projets de la région.

2.3. Développement Economique

2.3.1. Les infrastructures économiques

- **Energie : EDD-Tadjourah** : L'antenne régionale de Tadjourah dispose d'un parc de production de 3600 KVA. Elle est chargée de veiller à l'entretien de la centrale qui alimente la ville de Tadjourah, d'installer les compteurs dans les foyers et d'assurer les raccordements. Environ 942 foyers sont actuellement raccordés au système de distribution de l'électricité alors qu'ils n'étaient que 716 en 2009.

Sous la supervision d'un chef de subdivision, l'antenne bénéficie des services de 31 salariés, repartis dans plusieurs services, à savoir : la direction, le service commercial, la centrale et le service de distribution.

Une Mini-centrale solaire photovoltaïque d'Adailou : l'un des objectifs est de faciliter l'accès à l'énergie propre renouvelable et à moindre coût. Dans l'optique de l'électrification des zones rurales, une mini-centrale solaire photovoltaïque a été installée dans le village d'Adailou. Sa capacité est de plus de 100 KW. Selon les experts, la production de la mini-centrale couvrira largement les besoins du village. Les 3 autres sous-préfectures de la région de Tadjourah, à savoir les sous-préfectures de Randa, de Dorra et du Lac Assal ainsi que la localité DEBNE-MABLA ne sont pas encore électrifiées. Soulignons toutefois que le village de Randa possède un groupe électrogène qui fonctionne moins de 8 heures par jour, et ce, de manière irrégulière.

- **Eau /ONEAD** : L'Office National des Eaux et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD) dispose à Tadjourah d'une équipe de 17 agents, supervisés par un chef d'agence régional, dont la mission est de fournir l'eau dans les zones de la ville de Tadjourah qui compte à ce jour un total de 840 abonnés.

Selon les données recueillies, dans la sous-préfecture de Dorra, il y a des forages et des citernes enterrées.

Le village de Dorra dispose d'un système d'adduction d'eau, avec des bornes fontaines alimentées par deux forages. Le forage bénéficie d'une dotation de carburant de 200 litres de la Préfecture.

Le village d'Andaba disposerait aussi d'un forage fonctionnant au carburant, de 3 retenues d'eau et des citernes enterrées se trouvant dans le secteur de Madgoul.

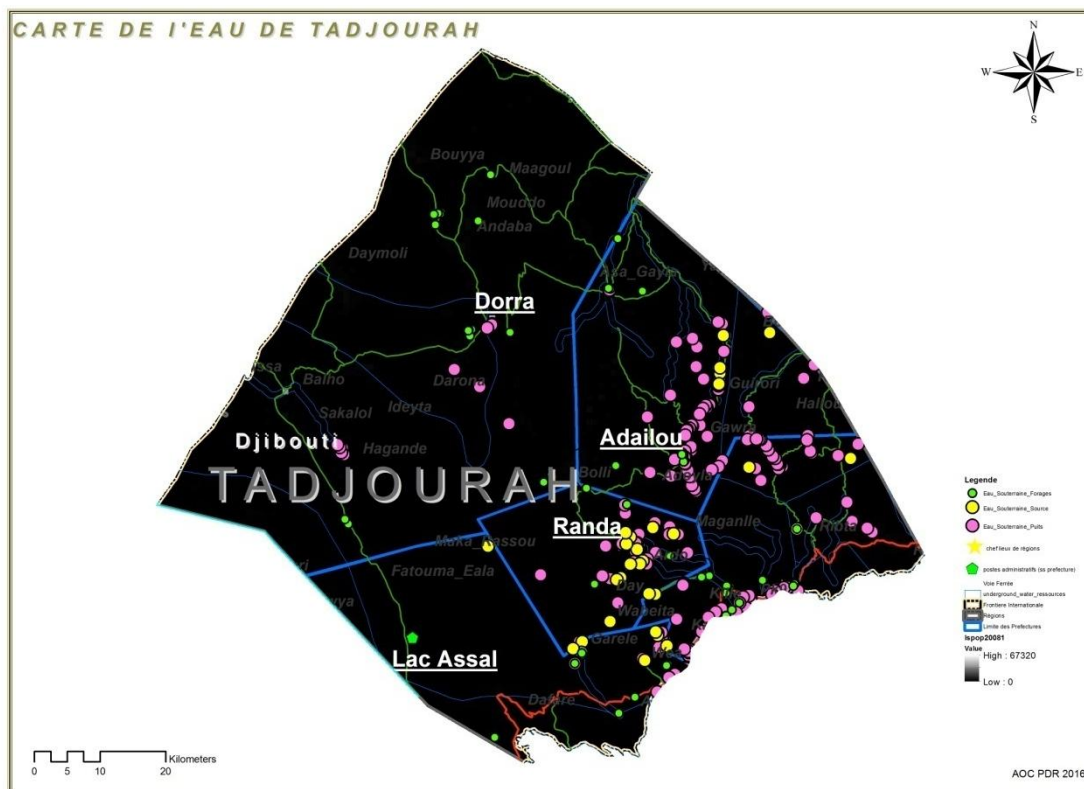
Par contre le manque d'eau est criant dans la zone côtière de Dabné-Mabla. Les habitants de la région doivent aller chercher loin l'eau qui est vitale pour la consommation de la population mais aussi pour les animaux.

Des ravitaillements sont faits pour des campements situés sur la route Tadjourah-Obock par les camions citernes de la Préfecture.

Dans la sous-préfecture d'Adailou, le village d'Adailou dispose d'un forage et d'un puits.

D'une manière générale le problème d'accès à l'eau (adduction) reste un problème partagé par l'ensemble des habitants de la région de Tadjourah, quelque soit la sous-préfecture considérée.

Figure 2 : Carte de l'eau de Tadjourah



- **Transports-Equipement-TP:** Le Service des Travaux Publics dispose d'une antenne qui a la charge de la réfection et l'entretien des axes routiers du Nord comme aussi des rues du chef-lieu.

La mission du service du nord est d'effectuer, en plus de l'entretien normal du réseau routier (nids de poule, radiés,...), des interventions en urgence au moment des fortes pluies (crues d'oueds) et autres intempéries sur la route du Lac Assal (RN 9). Suite aux chutes de pierre au niveau du PK 41, PK70, PK72, à Raïssa, sur l'oued Ayboli, sur la route Tadjourah-Obock (RN14), une équipe se trouve en permanence sur l'axe Guerenleh- Day.

Le Service bénéficie des prestations de 18 agents (dont un chef de service, un chef de service adjoint, un comptable). Le parc automobile est constitué de deux camions, trois bulldozers, un chargeur, une niveleuse et un compacteur.

Ces équipements sont largement insuffisants eu égard l'envergure de la tâche dont ce service doit s'acquitter. Il est ainsi impossible d'entretenir l'ensemble du réseau avec aussi peu de moyens.

En ce qui concerne l'accessibilité, la ville de Tadjourah est desservie par le 'ferry' qui a commencé ses services réguliers (trois fois par semaine) avec une capacité de transport de 150

passagers et une dizaine de voitures. Il y a aussi des boutres privés qui assurent les liaisons maritimes Tadjourah- Djibouti, essentiellement dans le transport des marchandises. Des minibus desservent aussi la ville par voie routière chaque jour. Mais force est de noter que, durant la période d'été où il n'existe pas de liaison maritime, la ville peut devenir inaccessible à partir de la capitale, Djibouti- ville.

Infrastructures économiques de portée international:

Au niveau des Ports : La région de Tadjourah sera dotée de deux nouveaux ports. L'un situé sur le Goubet, à 95 km de la ville de Tadjourah et l'autre à Tadjourah- ville même.

Le Port du Goubet, appelé « Terminal minéralier du Goubet » sera utilisé pour exporter le sel produit au Lac Assal dans la région de Tadjourah. Son coût est estimé à 63 998 908 \$. Il sera constitué d'un quai linéaire d'une longueur de 400 mètres et aura une profondeur de plus de 15 m. Des navires avec des capacités de plus de 60.000 à 80.000 tonnes métriques (DWT) pourront y accoster.

La mise en exécution du projet industriel et commercial d'envergure sur le site du Lac Assal et du Goubet devrait permettre la construction, l'installation et l'exploitation d'unités industrielles complètes pour l'exploitation du sel, ainsi que toutes les installations annexes, telles qu'une centrale électrique, une usine de dessalement d'eau de mer, des zones de stockage et un port.

La réalisation de ce projet stratégique pour le développement économique et social de la région va permettre la création d'environ 200 emplois dans la zone du Lac Assal avec comme objectif une production de six millions de tonnes.

Il est aussi escompté qu'à terme, le projet permettra l'implantation de divers industries de dérivés du sel tels que la fabrication de détergents, d'acides caustiques et de chlore et doter la région de Tadjourah d'un tissu industriel moderne et viable tout en respectant les exigences de la préservation de l'environnement.

Quand au Nouveau Port de Tadjourah, il sera dédié à l'exportation de potasse en provenance de l'Ethiopie, pays enclavé qui fait face à une énorme demande d'exportation de potasse, vers d'autres pays. Il répond ainsi à la demande toujours croissante de l'activité maritime autour des ports Djiboutiens. Sa création s'inscrit aussi dans la politique de déploiement des services des transports maritimes qui constitue l'un des axes principaux dans la stratégie de développement du pays. Son coût est estimé à 69 920 756 \$ et créera entre 170 à 200 emplois.

Ce faisant ce projet permettra la création directe de beaucoup d'emplois et l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations habitant dans la région de Tadjourah et même au delà.

Ce Nouveau Port de Tadjourah aura une profondeur de 14 à 15 mètres avec un quai de 488 mètres. Il pourra accueillir des navires ayant des capacités de plus de 65 000 tonnes métriques. Il sera capable d'accueillir simultanément deux bateaux de 200 mètres chacun.

Notons que le Nouveau Port de Tadjourah a déjà accueilli en 2014-2015 un navire de grand tonnage, d'une capacité de 53 000 tonnes et d'une longueur de 196 mètres. Le navire transportait des matériels, outils et outillages pour le chantier du Port et pour les autres chantiers de la région.

Il est ainsi permis de dire que les deux nouveaux ports contribueront de façon significative au développement économique de la région de Tadjourah, partant du pays.

En effet, ces infrastructures constitueront dans le même temps un levier qui permettra au pays de consolider son intégration régionale et de devenir une plaque tournante en matière de logistique maritime.

Au niveau des routes : la route Tadjourah-Balhoou le Corridor Nord

Dans le domaine des routes, un nouveau corridor est en cours de construction dans la région de Tadjourah. Il s'agit du corridor Tadjourah-Balho d'une longueur de 114 km et dont le budget est de 522 000 000 \$. La route reliera la Ville de Tadjourah à la ville de Mékélé en Ethiopie en passant par Balho à la frontière Djiboutienne. Le corridor Tadjourah-Balho permettra d'alléger le trafic routier au niveau des Ports de Djibouti et de Doraleh.

Ce corridor répond ainsi à un souci de renforcer les capacités d'infrastructures routières du pays dans l'optique de l'intégration régionale. De plus, il est d'une importance majeure pour l'économie des régions du nord ainsi que pour l'amélioration des conditions et mode de vie de populations du nord.

La construction de la route Tadjourah -Balho est en phase de finition. Il ne reste plus qu'une portion de 32 km de Dorra à Balho.

Au niveau de Chemin de fer : Parallèlement à la construction du Nouveau Port de Tadjourah et de la route Tadjourah-Balho, il est prévu la construction d'une ligne ferroviaire reliant Tadjourah et la ville éthiopienne de Mekele. Cet élément qui complète les infrastructures d'intégration régionale vient aussi en appui au nouveau port de Tadjourah et à la route Tadjourah-Balho.

2.3.2. Secteur primaire

A Tadjourah, comme dans les autres régions, il y a une sous-direction régionale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, qui est dirigée par un sous-directeur chargé de la mise en œuvre, du suivi et évaluation des actions entreprises par le Ministère et ses partenaires dans la région de Tadjourah.

La région de Tadjourah est divisée en trois zones agricoles :

- Une zone côtière (qui comprend, entre autres, les villages de Sagallou, Kalaf, Ambabo) avec des palmiers et des cultures maraichères ;
- Une zone de montagne, dont les principales cultures sont les oignons, les mangues et les goyaves ;
- Une zone de plaine (qui comprend, entre autres, les villages de Weima et Adaylou), avec notamment la culture d'arbres fruitiers.

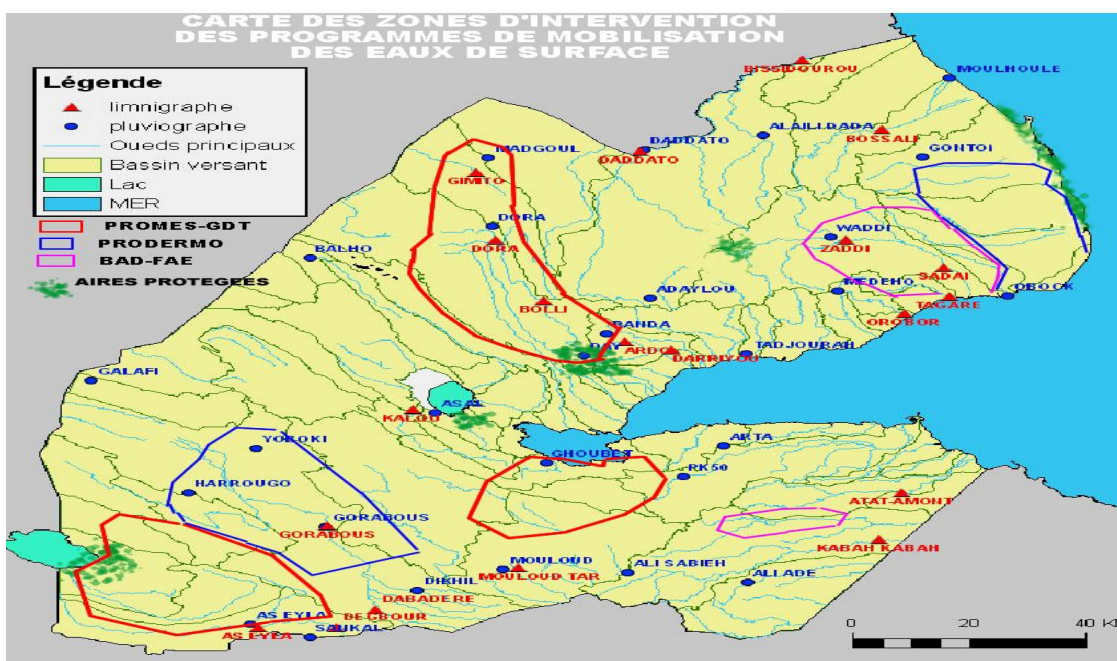
La région dispose des zones qui sont favorables à l'agriculture. Des productions de fruits (mangues, bananes, goyaves), ainsi que de pastèques, dattes, oignons et tomates sont réalisées.

Dans la sous-préfecture de Randa, des petits exploitants sont nombreux (une centaine). On note le développement de petits périmètres agro-pastoraux près de forages (comme par exemple à Andaba, Dorra et Hagandé), En outre, on dénombre dans la région, un total d'environ 379 jardins (sur à peu près 210 hectares).

Par ailleurs, l'élevage du bétail est traditionnellement pratiqué sur tout le territoire de la région, en dépit des problèmes causés par le manque d'eau.

Enfin, la pêche est pratiquée surtout par les populations de la ville de Tadjourah. Ailleurs, les activités de pêche se trouvent dans un état embryonnaire. En outre, il est à souligner que le manque d'équipement n'a pas permis à la population de développer les potentialités de ce secteur.

Figure 3 : Carte des zones d'intervention des programmes de mobilisation des eaux de surface



Elevage

L'élevage est la principale activité et les caprins représentent plus de 60 % des animaux élevés à Djibouti. Les deux principales races caprines à Djibouti sont la race Adal et la race Gala qui se caractérisent par leur faiblesse de production laitière.

L'obstacle principal au développement de l'élevage caprin est l'inexistence de la bonne maîtrise de la reproduction et l'amélioration génétique. Dans la région de Tadjourah, le nombre d'animaux est estimé par le service de l'élevage à Tadjourah à 149 998. Les petits ruminants représentent 100 824 soit 67,21%. Le nombre des volailles est estimé à 572.

Il est à souligner que l'abattoir de Tadjourah ne répond plus à l'attente de la population et à la demande de la population de Tadjourah- Ville du fait de son état actuel de délabrement.

L'abattoir n'est pas au standard souhaité. De plus, il y a une diminution de l'effectif de l'abattoir d'une part pour cause d'incapacité au niveau d'accueil et de la rareté d'animaux pour cause de sécheresse. Notons, la prolifération des prédateurs due essentiellement au changement climatique (il n'y a plus de proies pour ces prédateurs qui s'attaquent alors aux animaux domestiques) ; ces prédateurs s'attaquent même aux humains et constituent de ce fait une menace permanente.

Ainsi, le développement du secteur primaire à Tadjourah reste confronté à des obstacles importants liés à l'insuffisance de formation, d'encadrement des acteurs, ainsi que l'insuffisance des équipements et d'intrants agricoles de qualité.

Compte tenu des conditions agro-climatiques, la non maîtrise par les acteurs des techniques agro-pastorales des zones arides (techniques d'irrigation, itinéraires techniques, techniques de récupération des terres, techniques agro-pastorales intensives ou semi- intensives, etc.) ne favorise pas l'accroissement de la productivité du travail dans l'agriculture et dans l'élevage. A cela s'ajoutent les difficultés d'accès à des équipements agricoles adaptés et aux intrants agricoles et pastoraux (fertilisants, semences adaptées, pesticides, fourrage, sous-produits agricoles, sous-produits agro-industriels, produits et services vétérinaires, etc.).

Au niveau Pêche

L'une des contraintes majeures relevées est que les pêcheurs sont faiblement équipés. Ils disposent de peu d'embarcation et rencontrent des difficultés d'accès à leurs outils de travail (aux filets thazards et mulets). En outre, l'accès au crédit, que ce soit le crédit bancaire ou le crédit CPEC (microcrédit), reste inabordable pour les pêcheurs et d'une manière générale que ces crédits ne sont pas adaptés aux besoins des pêcheurs.

Par ailleurs, en dépit de l'existence d'une coopérative et de la volonté des pêcheurs de la faire vivre, celle-ci souffre de faiblesses de capacités au niveau d'organisation et de gestion coopératives du fait essentiellement de l'insuffisance de formation des jeunes pêcheurs à leur métier (pêche et entretien des équipements) et à la non maîtrise des techniques de conservation des produits de la pêche (fumage, séchage).

Enfin il est à relever que le circuit de commercialisation et d'exportation est quasi inexistant.

Agro-pastoralisme

Le bassin versant du Weima s'étale sur une superficie d'environ 1 700 km². Il est de loin le plus grand versant du pays. C'est aussi l'une des zones rurales les plus peuplées avec une population estimée à 20 000 personnes qui vivent essentiellement de l'élevage avec une introduction récente de l'agropastoralisme. Cette zone dispose ainsi de potentialités en matière d'élevage, de production agricole, d'artisanat et du commerce qui ne demande qu'à être mise en valeur.

Aussi, l'absence des services de base tels que les voies de communications (routes, téléphonie), le manque de forage et d'adduction d'eau constitue la principale contrainte à un développement durable de la région (l'eau est là mais difficultés d'y accéder). La levée de cette contrainte permettrait le développement de l'agriculture et l'élevage et la mise en place d'un circuit économique et commercial à même de booster les échanges commerciaux, ce qui in fine, encouragerait les producteurs (agricoles, élevage ...). Ici aussi, les difficultés d'accès au crédit et aux équipements de production sont durement ressenties. Les producteurs sont souvent sous-équipés ou pas du tout.

Il en va de même pour le secteur de Debné-Mabla, les localités de Kalaf, Ambabo ou encore pour la région de Sagallou.

Avec un climat relativement frais et une végétation d'acacias et autres arbustes, le secteur de Debné-Mabla est idéal pour l'agro-pastoral. Mais les mêmes contraintes ci-dessus énoncées contrarient le développement de ce secteur.

Par ailleurs, il est à noter que la grande majorité des producteurs agro-pastoraux manquent de formation. En effet, le niveau de connaissance des producteurs est souvent bas et leur savoir-faire est rudimentaire car il manque de formation appropriée (il est certain qu'on ne devient pas agriculteur du jour au lendemain sans une formation).

2.3.3. Tourisme, commerce, artisanat et service

Ici aussi, les opportunités sont réelles mais les mêmes difficultés existent. Il s'agit des difficultés d'accès au crédit, de l'insuffisance de formation des acteurs du secteur du tourisme, du commerce et de l'artisanat dans leurs métiers ;

Soulignons aussi, l'accompagnement insuffisant des promoteurs du secteur du tourisme.

2.3.4. Secteur financier, secteur privé

Le secteur financier est constitué à Tadjourah d'une agence opérationnelle de la BCI-MR-BRED et de la CPEC. La Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit du Nord (CPEC NORD) a été ouverte à Tadjourah en novembre 2010. La CPEC NORD est le fruit d'une politique gouvernementale qui vise à réduire le chômage et accroître le revenu des ménages les plus démunis.

Les secteurs d'activités qui seront financés par la CPEC sont l'artisanat, l'agriculture, le commerce, la pêche et les activités de transformation de produits alimentaires de base.

Le développement du secteur privé est handicapé par le coût de l'énergie et les difficultés d'accès au crédit. En effet, le niveau élevé des coûts de facteurs de production, surtout le coût de l'énergie constitue un obstacle majeur au développement de l'économie régionale. Soulignons aussi que, les intérêts bancaires en général sont plus élevés dans les régions de l'intérieur, donc à Tadjourah, que dans la capitale.

Des offres de crédit sont faites par la CPEC et la BCI-MR/BRED, mais celles-ci sont jugées inadaptées (montant et durée) et coûteuses par les acteurs locaux. Il y a lieu de rajouter à tout cela le manque des qualifications et compétences dans les régions. Tout cela combiné, décourage l'initiative privée à Tadjourah.

2.4. Gouvernance

Tous les cinq ans, les habitants de la région de Tadjourah élisent leurs Conseillers régionaux pour les représenter. L'assemblée est composée de 14 conseillers régionaux élus au suffrage universel.

Les compétences de la Région ont été définies par les lois de décentralisation N°174/AN /02/4^{ème}L et loi N°139 /AN/06/5^{ème} L portant modifications de la loi N°174 /AN/02/4^{ème} L du 07 juillet 2002 portant décentralisation et statut des régions.

Le Président du Conseil régional ainsi que le Préfet soulignent la bonne entente qui existe entre la préfecture et le Conseil régional.

La mission : Le Conseil régional débat, fixe les grandes orientations politiques et vote chaque année le budget qui lui permettra de les financer. Ils sont élus pour un mandat de 5 ans selon un mode de scrutin proportionnel à 2 tours. Les élus régionaux se réunissent en séance plénière au moins une fois par trimestre.

Les compétences spécifiques sont déterminées par la loi comme suit :

- L'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- La santé et de l'action sociale ;
- La jeunesse, les sports et les loisirs ;
- La culture et la promotion des langues nationales ;
- L'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle ;
- La voirie, l'assainissement et la gestion des marchés ;
- L'Etat Civil ;
- Le développement économique de la planification, l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitant ;
- L'aménagement du territoire.

Cela signifie que pour chacun de ces secteurs, le Conseil régional décide, sur certains points, dans les compétences transférées.

Le conseil régional de Tadjourah participe de façon volontaire à d'autres domaines. Il s'agit de la recherche et de la politique de développement de la région en bonne entente avec le Préfet et les services déconcentrés de l'Etat.

Soulignons qu'une grande partie des compétences dévolues à la région ne sont pas remplies essentiellement pour cause de manque des ressources humaines sensées impulser et mettre en œuvre le développement de la région et constitue un handicap certain mais aussi pour manque du Budget.

Le fonctionnement de l'Assemblée : L'assemblée régionale est élue tous les cinq ans au suffrage universel direct. Elle comprend 14 Conseillers régionaux. Les dernières élections ont eu lieu le 20 Janvier 2012.

L'assemblée régionale a un pouvoir délibératif. Elle vote les décisions qui engagent l'avenir de la Région. L'assemblée se réunit quatre fois par année en séance plénière et en commission permanente et une réunion extraordinaire. Le budget et l'approbation des comptes administratifs sont obligatoirement votés en séance plénière.

Aux côtés du Conseil régional siège le Comité Local et les Okals de la Région, composés de 15 membres. Ce comité est réparti en trois collèges (représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées de la région, représentants des organisations qui participent à la vie associative et collective de la région et les élus locaux). Ils émettent des avis et des rapports. C'est un organe consultatif.

Les débats du Conseil régional sont publics et sont dirigés par le président du Conseil régional. Les élus régionaux se réunissent en séance plénière au moins une fois par trimestre. Les réunions de l'Assemblée régionale ainsi que celles du Bureau Permanent sont ouvertes au public. Le nombre de places disponibles pour le public est limité à dix. Pour accéder à la salle le jour de la séance, il suffira de se présenter à l'accueil muni de l'invitation et de sa pièce d'identité afin d'obtenir son "billet de séance". Les "billets de séance" peuvent être délivrés le jour même de la séance, dans la limite des places disponibles, à l'accueil du conseil régional et sur présentation d'une pièce d'identité.

Le public admis en séance se tient assis. Il doit observer le silence et ne manifester aucune marque d'approbation ou de désapprobation. Une tenue correcte est exigée.

Afin de rapprocher les services des populations des régions éloignées, la région de Tadjourah s'est dotée de trois centres d'Etat Civil. Il s'agit de Bureau de la sous-préfecture de RANDA et du Bureau de la sous - préfecture de DORRA.

Le personnel : Le conseil régional dispose de deux secrétaires, de 2 agents travaillant en qualité de femmes de ménages et d'un gardien. En outre, Les personnels de la voirie transférée au Conseil

Régional le 21/05 /2008 comptent de 12 personnes. La voirie a été renforcée par une équipe jeune et dynamique, composée de 30 personnes recrutées en concertation avec la Préfecture. Ainsi, le département des voiries dispose actuellement des ressources humaines suffisantes.

Le budget : A l'instar d'autres collectivités régionales, le Conseil Régional de Tadjourah est doté d'une subvention de l'Etat depuis 2007. Elle est actuellement de 18 975 400 FD.

A l'instar des autres régions la gouvernance locale a souffert de l'insuffisance de ressources humaines, des équipements adéquats et des ressources financières.

Cependant, la création du Comité Régional et la part importante prise par le Conseil Régional dans l'élaboration du PDR constituent une avancée positive qui mérite d'être renforcée par la création de structure institutionnelle durable.

Dans la région, la justice est rendue par l'entremise du :

- Droit coutumier ;
- Tribunal de la Charia ;
- Tribunaux modernes (jugements forains).

En 2015, on recense un effectif de 7 personnes relevant de la cour CHARIA. Ce qui est largement en deçà des besoins. En effet, il est surprenant de constater que le chef-lieu de la sous-préfecture de Randa ne dispose pas d'un Maadoun pour célébrer les mariages, prononcer les divorces mais aussi gérer tout ce qui se rapporte à la situation familiale. Il en va de même pour le chef-lieu de la sous-préfecture de Dorra et pour la région de Mabla.

III. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

3.1. Identification de problèmes majeurs

Les problèmes majeurs identifiés sont soit au plan général, soit au niveau sectoriel. Ils sont décelés au niveau de chacune de composante d'activité économique ou social et/ou environnementale.

Accessibilité : Faible niveau de desserte et d'accessibilité des localités rurales. Il existe plusieurs pistes qui relient la capitale régionale (ville de Tadjourah) aux villages reculés mais ces villages sont parfois difficiles d'accès et les pistes nécessitent une réhabilitation.

Population : Problème de déséquilibre démographique. La plus grande concentration de la population se trouve dans la ville de Tadjourah et sa périphérie. Ainsi, le déséquilibre démographique observé entre la ville de Tadjourah et les autres sous-préfectures soulève des défis majeurs en termes d'opportunités au niveau de débouchés pour l'emploi, d'accès au logement et dans bien d'autres domaines.

Administration de la Région : L'Etat n'a pas encore déployé tous ses services. Les capacités dont disposent les régions sont très limitées mais aussi il existe des insuffisances des services déconcentrés de l'Etat :

- Insuffisance de déconcentration des services de l'Etat (qui agit directement sur le niveau mais aussi sur l'envergure des actions de développement régional).
- Manque des ressources humaines du conseil Régional sensé impulsé et mettre en œuvre le développement de la région et constitue un handicap certain.
- Manque du Budget ;
- l'insuffisance d'un cadre juridique et institutionnel permettant une gestion efficace, efficiente et transparente des affaires des collectivités locales ;
- l'insuffisance de la déconcentration des structures techniques de l'Etat et des structures d'appui à la promotion et au développement socio-économique de la région constitue l'un des principaux obstacles au développement économique régional et ainsi qu'un handicap certain à la promotion de l'emploi.
- Problème au niveau de transfert des compétences au profit du Conseil Régional.

Santé : Insuffisance des structures sanitaires de base, (répartition inégale, personnel et équipement insuffisants) :

- Manque de personnel : le CMH de la ville de Tadjourah ne dispose même pas d'ambulancier, d'électricien, de cuisinier, de femme de ménage et de secrétaire. Les fonctions sont à l'heure actuelle assurées par des bénévoles.
- Plateau sanitaire incomplet : le CMH de la ville de Tadjourah est sous équipé ;
- Manque de certaines spécialités pourtant nécessaires: Le CMH de la ville de Tadjourah ne dispose pas de dentiste, d'ophtalmologue, de pharmaciens, de laborantins ou encore d'ambulanciers ;
- Problèmes liés à l'enclavement et l'inaccessibilité de plusieurs localités ;

- Difficultés ou même impossible de toute évacuation des malades graves vers les structures sanitaires du chef-lieu. Ces malades sont parfois portés à dos d'hommes ;
- Existence du paludisme dans certaines zones.
- Persistance des maladies respiratoires, les diarrhées, les anémies et les maladies cardio-vasculaires ;
- Persistance et propagation du VIH/SIDA et des maladies ou infections sexuellement transmissibles (IST), notamment chez les femmes et les jeunes.
- Problème au niveau de l'accouchement : le taux de mortalité à l'accouchement est élevé (estimé, comme ailleurs à Djibouti, à 740 pour 100.000) ;
- Manque de médicaments

Education et formation : L'éloignement des centres scolaires de certaines populations, vivant dans des zones enclavées, ne permet pas aux enfants d'être scolarisés ou alors cela les oblige à parcourir quotidiennement de longues distances.

- L'insuffisance d'infrastructures scolaires d'accueil de base (dortoirs, réfectoires scolaires, transport scolaire).
- L'absence des structures d'accueil comme les cantines pour la subsistance et les internats provoquent beaucoup d'abandon, surtout dans les rangs des filles ; ce qui diminuera d'autant la participation des femmes dans les affaires dans le futur. Il est unanimement admis que le degré d'autonomisation des femmes dépend de son niveau d'éducation. Son indépendance commence donc par l'éducation.
- Du fait du lien presque inexistant entre le Centre de Formation Professionnelle, le marché du travail et les autres acteurs de la formation professionnelle, les élèves formés dans ce centre ne trouvent pas directement un emploi rémunéré.

Femme et genre : Les filles sont plus exposées au chômage car le taux de déperdition et l'échec scolaire sont plus élevés que chez les garçons ainsi qu'au manque de formation professionnelle. A cela s'ajoutent des éléments culturels qui font que les parents préfèrent souvent que ce soit les garçons qui continuent les études plus tôt que les filles.

Emploi : La Région de Tadjourah a le taux de chômage des jeunes le plus élevé. Ce taux est de 52,5%.

- La très grande majorité des jeunes demandeurs d'emplois ont un niveau d'employabilité assez faible. Plus de 80% d'entre eux n'ont pas de qualification ;
- L'insuffisance des programmes de formation professionnelle pour les adultes (surtout à l'intention des jeunes chômeurs et des femmes).

Agro-pastoralisme :

- L'absence des services de base tels que les voies de communications (routes, téléphonie).
- Le manque de forage et d'adduction d'eau constitue la principale contrainte à un développement durable de la région (parfois l'eau est là mais difficultés d'accès à l'eau). La levée de cette contrainte permettrait le développement de l'agriculture et l'élevage et la

mise en place d'un circuit économique et commercial à même de booster les échanges commerciaux, ce qui in fine, encouragerait les producteurs (agricoles, élevage ...).

- Les difficultés d'accès au crédit et aux équipements de production sont durement ressenties. Les producteurs sont souvent sous-équipés ou pas du tout.
- La grande majorité des producteurs agro-pastoraux manquent de formation. En effet, le niveau de connaissance des producteurs est souvent bas et leur savoir-faire rudimentaire car il manque de formation appropriée.
- Aggravation avec l'aridité du sol, la dégradation naturelle de l'environnement et le changement climatique.
- Le manque d'un véritable savoir-faire agricole de populations ayant une tradition essentiellement pastorale.
- Le caractère limité des terres cultivables d'où nécessité de rationaliser les productions.
- L'incapacité de la production agricole locale à couvrir les besoins alimentaires de la population de la région (même pas 10% des besoins).
- Les difficultés de l'accès des agriculteurs aux produits phytosanitaires, aux semences améliorées et à d'autres intrants agricoles.
- Coûts prohibitifs des intrants et absence d'un réseau de distribution adéquat des intrants et autres produits.
- Les producteurs ne sont pas bien organisés (inexistence des coopératives bien structurées dédiées au développement de l'agro-pastoral).
- La rareté, la mauvaise répartition et la distance des points d'eau – facteur de blocage majeur pour le développement du pastoralisme dans la région.
- La faiblesse de mesures sanitaires, prophylactiques mises en place et l'incidence de certaines maladies sur les troupeaux.
- Les difficultés de l'accès des éleveurs aux produits vétérinaires de base.
- L'incapacité des ménages d'éleveurs à reconstituer leur cheptel décimé par les sécheresses récurrentes.

Pêche :

- Les pêcheurs sont faiblement équipés.
- L'insuffisance en ressources humaines qualifiées de l'administration en charge de la pêche et des associations de pêcheurs (coopérative).
- Ils disposent de peu d'embarcation et rencontrent des difficultés d'accès à leurs outils de travail (aux filets thazards et mulets).
- Le coût relativement élevé du transport des produits de la pêche vers Djibouti-ville.
- La faible consommation de poisson de la part de la population (seulement 1,5 - 2 kg/hab./an au niveau national).
- L'accès au crédit, que ce soit le crédit bancaire ou le crédit CPEC, reste inabordable pour les pêcheurs et de surcroît, il est permis de dire, d'une manière générale que ces crédits ne sont pas adaptés aux besoins des pêcheurs.
- En dépit de l'existence d'une coopérative et de la volonté des pêcheurs de la faire vivre, celle-ci souffre de faibles capacités au niveau d'organisation et de gestion coopératives.

- Insuffisance de formation des jeunes pêcheurs à leur métier (pêche et entretien des équipements) ; la non maîtrise des techniques de conservation des produits de la pêche (fumage, séchage).
- Circuit de commercialisation et d'exportation est quasi inexistant.
- L'insuffisance des structures de maintenance des moyens de production et l'insuffisance des infrastructures de conservation, de distribution et de commercialisation du poisson.

Eau, Assainissement et Environnement :

- Le manque d'eau potable rendant difficiles et précaires les conditions de vie des populations de la plupart des zones de la région de Tadjourah.
- Du fait des sécheresses récurrentes, les citernes enterrées ne sont pas alimentées d'où manque d'eau potable chronique pour les personnes et le bétail.
- Le manque de carburant et/ou le coût prohibitif du carburant limite l'utilisation des forages, d'où limitation d'accès à l'eau
- Le système d'adduction d'eau est souvent obsolète et n'est pas opérationnel (créant des problèmes de manque d'eau dans certains centres habités).
- destructions régulières des puits cimentés ou traditionnels car non protégés.
- Existence des maladies hydriques, liées à la mauvaise qualité de l'eau (diarrhées et dysenterie).
- Le manque de sensibilisation de la population sur les questions d'hygiène, d'assainissement et de santé publique - ceci étant la cause de nombreuses maladies hydriques (liées à la consommation d'eau contaminée).
- Les coupes de bois et l'exploitation sauvages des forêts du mont Goda ont créé des problèmes environnementaux de longue durée.

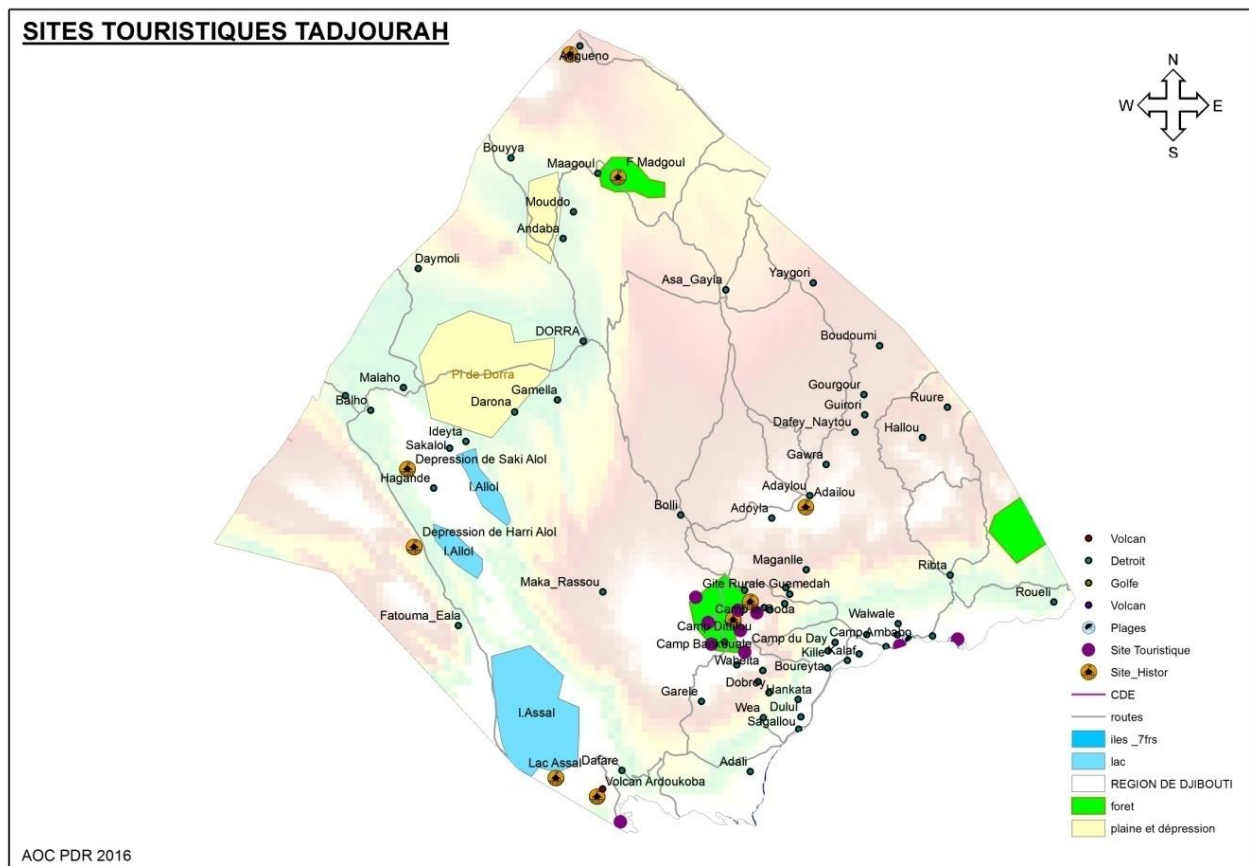
Secteur financier, secteur privé

- Le développement du secteur privé est handicapé par les coûts de facteurs de production (surtout le coût de l'énergie constitue un obstacle majeur au développement de l'énergie)
- Les difficultés d'accès au crédit.
- Des offres de crédit faites par la CPEC et la BCI-MR/BRED, sont inadaptées (montant et durée) et coûteuses par les acteurs locaux. Il y a lieu de rajouter à tout cela le manque des qualifications et compétences dans les régions.

Tourisme

- L'insuffisance des infrastructures touristiques de base.
- L'absence de personnel qualifié, capable de gérer de manière appropriée l'industrie touristique.
- Difficultés d'accès au crédit ; de l'insuffisance de formation des acteurs des secteurs du tourisme, du commerce et de l'artisanat dans leurs métiers.
- L'accompagnement insuffisant des promoteurs du secteur du tourisme.

Figure 4 : Carte touristique de Tadjourah



Transport et logistiques : Dans la région de Tadjourah, le faible niveau d’employabilité des jeunes de la région risque d’hypothéquer leur participation aux opportunités qu’offrent les grands chantiers. En effet, Il n’existe pas encore suffisamment de jeunes Djiboutiens (ouvriers qualifiés, techniciens et ingénieurs) qualifiés pour les besoins des grands projets de la région.

3.2. Principales potentialités et contraintes

La région de Tadjourah dispose de beaucoup de potentialités notamment dans le secteur de la pêche, du transport et de la logistique ; dans l’agro-pastoral, le tourisme, le commerce, artisanat et service.

Pêche : Les potentialités dans le secteur de la pêche sont élevées. La région est ouverte sur la façade maritime et dispose de ce fait de vrais atouts pour le développement de la pêche à haute valeur ajoutée. De plus, le secteur de la pêche améliorera de manière significative la sécurité alimentaire des habitants de la région.

En outre, des éléments suivants plaident en faveur du développement assuré du secteur de la pêche :

- Existence de ressources halieutiques en abondance (2^{ème} après Obock)
- Existence de jeunes acteurs organisés en coopératives
- Disponibilité d'un savoir-faire local traditionnel
- Intérêt de certains PTFs pour le secteur de la pêche

Transport et logistiques : Le secteur du transport et logistique représente un potentiel élevé. Ceci est dû :

- à la situation géographique de la région de Tadjourah
- au Projet de construction du Port de Tadjourah en cours
- au Projet de construction du Port du Lac Assal en cours
- au Projet de chemin de fer Tadjourah-Ethiopie (prévu)
- au Projet de construction de la route Tadjourah – Ethiopie en cours
- la Présence d'une banque (BCIMR) et d'institution de micro-finance

Tourisme, commerce, artisanat et service : La proximité avec l'Ethiopie est un atout non négligeable pour le développement du commerce. La région pourrait développer significativement sa vocation de place d'échange et de commerce des régions du nord. Ainsi les éléments suivants sont des potentialités qui contribueront à faire émerger la région comme un pôle majeur notamment dans les domaines du tourisme, commerce, artisanat et autres services :

- Savoir-faire local en artisanat (en vannerie) et commerce
- Existence de coopératives féminines dans l'artisanat
- Perspective de développement du secteur du transport et de la logistique
- Existence d'infrastructures hôtelière non négligeable dans la région
- Existence de sites et de villages touristiques dans la région
- L'or blanc du Lac Assal

Agro-pastoralisme : L'agro-pastoralisme est une véritable mine de potentialités.

- Existence d'une zone pastorale et d'une zone agricole situées dans la partie nord de la région (mont Mabla, mont Goda, le grand Weima);
- Existence de zones côtières et de zones montagneuses permettant la culture maraichère de septembre à mars et d'avril à août.
- De plus en plus d'exploitations modernes émergent dans la région.

Tableau 4 : Les contraintes et opportunités

Contraintes	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - faible productivité de la pêche ; - territoire accidenté avec des pentes, zones sujettes à glissements, zones inondables ; - faible niveau d'infrastructures et d'équipements urbains en matière d'assainissement - faible accessibilité aux structures sanitaires et très faible couverture en personnel sanitaire - faible taux de fréquentation scolaire notamment chez les filles ; - faible qualité de l'enseignement accentuée de l'insuffisance d'enseignants et d'infrastructures scolaires ; - faible prise en compte du genre dans les activités socioéconomiques ; - faible niveau de desserte et d'accessibilité des localités rurales ; - faible niveau de déconcentration ; - faiblesse des ressources humaines, financières, matérielles et techniques. 	<p>Pôle logistique et minéralier</p> <ul style="list-style-type: none"> - activités portuaires et échanges avec l'Ethiopie (un terminal portuaire, route et nouveau chemin de fer reliant Djibouti à l'Ethiopie) ; - immenses potentialités agricoles du Day ; - pôle minéralier d'Assal et activités portuaires du Ghoubet ; - ressources minérales (perlite, gypse, diatomite), potentialités touristiques et artisanales encore sous exploitées.

IV. ANALYSE STRUCTURELLE

4.1. Identification des variables ou facteurs majeurs

Un tableau de variables est arrêté après trois réunions organisées avec les membres de la commission technique représentative des différents segments de la population de la région de Tadjourah.

En effet, ces variables sont construites sur la base de l'ensemble des variables (123 identifiées), elles ont fait l'objet d'évaluation et de hiérarchisation pour éviter la répétition et pour répondre aux exigences de cohérence (globale et sectorielle) et satisfaire les exigences particulières de l'analyse des incidences structurelles.

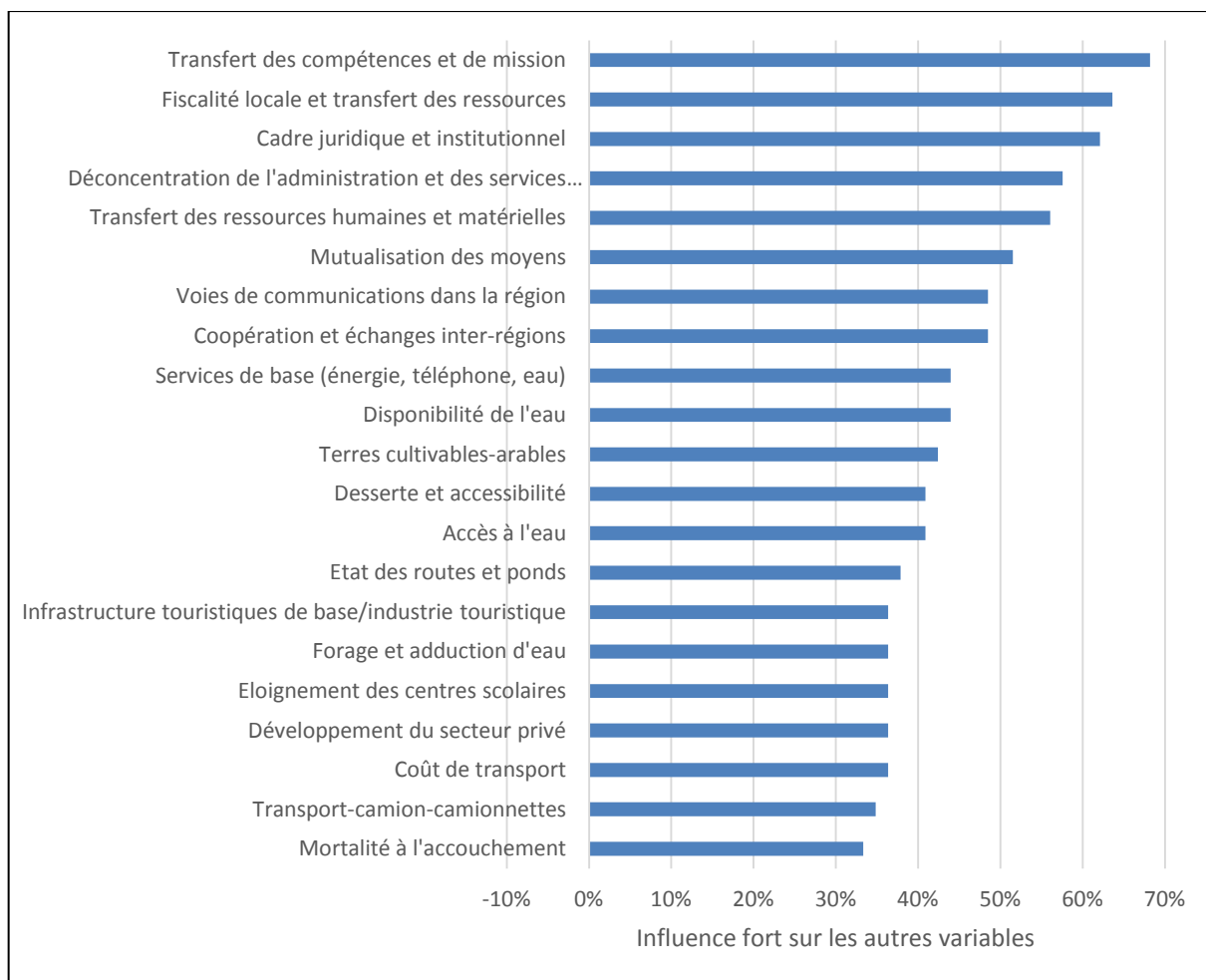
4.2. Influences et dépendances

Une analyse structurelle succincte a permis d'identifier les dynamiques les plus lourdes du développement de la région dans un passé récent, mettre en lumière une hiérarchisation des secteurs porteurs de changements ainsi que des facteurs qui pèseront sur les évolutions futures :

- La gouvernance locale (le transfert des compétences aux régions, le cadre juridique et institutionnel ; la fiscalité locale et le transfert de ressources ; la déconcentration de l'administration et des services, des ressources humaines et matérielles) ; l'accessibilité et la desserte des territoires locaux (voies de communication, état des routes) ;
- les services de base (énergie, téléphone, eau), le coût du transport, les infrastructures touristiques de base et l'industrie touristique, les terres cultivables et arables et le développement du secteur privé ;
- la disponibilité de l'eau, l'accès à l'eau, les forages et adduction d'eau, l'éloignement des centres scolaires, la mortalité à l'accouchement ;
- la coopération les échanges inter régions et la mutualisation des moyens.

Elles s'inscrivent dans les grandes orientations stratégiques déterminées ci-dessous.

Figure 5 : Les plus grandes influences dans la région de Tadjourah



V. VISION - ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le Cadre de Référence

Une réflexion stratégique conduite sur une approche participative a déterminé une vision de développement à long terme du pays "Djibouti 2035".

Djibouti 2035 ambitionne de faire de notre pays un Pôle économique, commercial et financier régional et international qui assure le bien être des Djiboutiens et Djiboutiennes dans un environnement de paix, sécurisé et propre.

La vision stratégique se construit autour des cinq (5) piliers :

1. Paix et Unité nationale
2. Bonne gouvernance
3. Economie diversifiée et compétitive, avec comme moteur le secteur privé
4. Consolidation du Capital humain
5. L'Intégration régionale

Les objectifs spécifiques de développement

- Objectif spécifique 1 : Triplement du revenu par tête à l'horizon 2035.
- Objectif spécifique 2 : Amélioration des indicateurs de développement social et humain (ou du bien-être).

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE 2015-2019) s'inspirant des enjeux et défis ci-dessus, constitue le cadre opérationnel et décline la vision en quatre/cinq axes stratégiques d'intervention à savoir :

- Croissance économique compétitive et rôle moteur du secteur privé
- Consolidation et développement du capital humain
- Bonne gouvernance
- Développement de l'intégration régionale

5.1. La Vision de la Région

De manière spécifique, les consultations sur les aspirations nationales organisées auprès des populations dans les cinq régions de l'intérieur, aux chefs-lieux (Ali Sabieh, Arta, Dikhil, Obock, Tadjourah) ont permis de définir un futur, une vision régionale, pour chacune des régions.

Tadjourah est ainsi appelée à devenir la grande métropole de la région nord du pays et un pôle portuaire et logistique de référence régional

« Tadjourah : Pôle Economique de développement avec Assal comme point industriel »

La région de Tadjourah sera le deuxième pôle logistique. Outre la présence d'une unité industrielle d'eau minérale, le développement économique reposera essentiellement sur les activités portuaires et les échanges avec l'Ethiopie résultant de la construction d'un terminal portuaire, de la route et du nouveau chemin de fer pour relier Djibouti à l'Ethiopie.

Il faut noter également que la région recèle des sites touristiques diversifiés faiblement mis en valeur (tourisme culturel, tourisme géologique, tourisme balnéaire, tourisme solidaire, pêche, sport). L'exploitation actuelle, quasi artisanale, ne permet pas au secteur de se développer sur des bases solides et durables

A l'intérieur de cette région, on aura « **Assal Special Industrial Zone** » autour du pôle économique minéralier d'Assal qui s'appuiera sur la construction du port du Ghoubet qui renforcera non seulement les exportations de sel du lac Assal, mais favorisera l'aménagement et la valorisation des potentialités, notamment touristiques, de la zone du Lac Assal.

De même, l'exploitation des ressources minérales telles que la perlite, le gypse et la diatomite peuvent apporter un plus au développement économique de la région.

Le Day et les énormes potentialités agricoles ne seront pas négligées et apporteront une composante essentielle aux zones rurales.

Le présent Plan de développement régional constitue la traduction de la vision stratégique commune du territoire, le positionnement stratégique de la région de Tadjourah.

Ce présent plan stratégique de développement de la région de Tadjourah s'arrime aux axes de la SCAPE 2015-2019, aux plans stratégiques quinquennaux des ministères sectoriels et servira de base de référence pour tous documents de stratégie et plans d'actions futurs de la région entre autre :

- Les stratégies et plans de travail des services déconcentrés des ministères sectoriels ;
- Les axes/objectifs du Schéma directeur de la ville de Tadjourah ;
- Les plans, activités et programmes/projets des organismes nationaux, régionaux et internationaux présents dans la région.

Enfin, le plan stratégique de développement de la région de Tadjourah reprend les actions de lutte contre la pauvreté non réalisées dans le précédent PDR 2009-2010.

5.2. Objectif General

Aussi bien la Vision « Djibouti 2035 » que son premier plan opérationnel, la SCAPE 2015-2019, accordent une place centrale à la « reconquête économique » des régions qui sera fondée sur l'édification des pôles de développement régionaux. Partout, l'exploitation et la valorisation des ressources naturelles s'accompagneront d'une construction des économies régionales, permettant ainsi un « désenclavement économique » des régions et des revenus de la production nationale mieux répartis, profitant en particulier aux bénéficiaires des nouveaux emplois créés dans le cadre de la valorisation des secteurs porteurs.

5.3. Orientations Stratégiques

La Stratégie régionale retient quatre orientations stratégiques:

ORIENTATION STRATEGIQUE : Développer des infrastructures structurant capables d'améliorer l'accessibilité, la desserte et de soutenir un développement intégré contribuant à renforcer le développement urbain ainsi que la cohésion de la région

- Construction des infrastructures structurant et Promotion d'un réseau de transport capable de soutenir le développement territorial de la région
- Développement d'une armature urbaine capable d'assurer un meilleur maillage et encadrement des territoires locaux

ORIENTATION STRATEGIQUE : Promouvoir une bonne gouvernance locale.

- Accompagner le processus de décentralisation par une définition précise et établie de la répartition des rôles et responsabilités
- Renforcer les capacités des décideurs politiques régionaux
- Améliorer le niveau de formation et la participation de tous les acteurs et la Société civile à la gestion des affaires publiques

ORIENTATION STRATEGIQUE : Edification d'un Pôle économique régional à travers l'exploitation et la valorisation des ressources et potentialités locales

- Promotion d'un développement industriel et de services dans les zones à potentialités, de manière à faire émerger des territoires attractifs en termes d'emplois et de création de richesse régionale
- Soutien et Modernisation du développement rural

ORIENTATION STRATEGIQUE : Développement d'un Cadre de vie de qualité et d'un Capital Humain pour soutenir les actions de développement durable

- Accès aux services sociaux de base
- Valorisation des Ressources Humaines
- Relèvement des revenus et Promotion de l'emploi
- Promotion du développement durable, de la résilience des populations

5.4. Priorités du PDR 2015-2019 pour l'accélération de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Le Gouvernement a élaboré un Plan de Développement Régional (PDR 2015-2019) pour chaque région de l'intérieur.

Ce plan est le cadre des interventions publiques et privées pour créer les conditions du désenclavement économique des régions et des revenus de la production nationale mieux répartis, profitant en particulier aux bénéficiaires des nouveaux emplois créés dans le cadre de la valorisation des ressources locales et des secteurs porteurs. Il est également le cadre de mise en œuvre des ODD et le cadre de dialogue politique avec les partenaires pour soutenir nos priorités et pour une mobilisation plus accrue des ressources.

Par ailleurs, l'alignement des quatre (4) orientations stratégiques des PDRs 2015-2019 sur les ODD traduit l'engagement du Gouvernement à œuvrer pour l'atteinte des ODD dans tous les secteurs.

Tableau 5 : L'alignement des orientations stratégiques sur les ODD

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) 2016-2030	PLAN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (PDR) 2015-2019
ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Orientation Stratégique : Promouvoir une bonne gouvernance locale
ODD 1: Pas de pauvreté ODD 2: Faim "zéro" ODD 3: Bonne santé et bien-être ODD 4 : Education de qualité ODD 5 : Egalité entre les sexes ODD 14 : Vie aquatique	Orientation Stratégique : Développement d'un Cadre de vie de qualité et d'un Capital Humain pour soutenir les actions de développement
ODD 8 : Travail décent et croissance économique ODD 12 : Consommation et production responsable	Orientation Stratégique : Edification d'un pôle économique régional à travers l'exploitation et la valorisation des ressources et potentialités locales
ODD 6 : Eau propre et Assainissement ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable ODD 9 : Industrie, innovation et Infrastructures ODD 10 : Inégalité réduite ODD 13 : Lutte contre le changement climatique ODD15 : Vie terrestre ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	Orientation Stratégique : Développer des infrastructures structurant capables d'améliorer l'accessibilité, la desserte et de soutenir un développement intégré contribuant à renforcer le développement urbain ainsi que la cohésion de la région

5.5. Objectifs et Politiques Régionales

Développer des infrastructures structurant et Créer un réseau de transports capables de soutenir le développement territorial de la région

Développer les infrastructures et Renforcer le réseau de transport pour favoriser une meilleure circulation des biens et des personnes ainsi que l'intégration et la cohésion des territoires locaux.

1. Construction d'un réseau de routes bitumées et de pistes rurales pour le désenclavement des différentes localités ;
2. Développement de moyens de transport intra et inter régional (routier, mer, ferroviaire) ;
3. Poursuite de l'électrification des localités de la région : les principaux centres urbains (chefs-lieux de sous-préfectures par des centrales électriques en courant permanent, les chefs-lieux de communes et les gros villages au moyen de mini-centrales électriques ou de l'énergie solaire). A l'instar d'Adaïlou, doter les trois autres sous-préfectures de Tadjourah des mini-centrales solaires photovoltaïques ;
4. Développement des infrastructures de mobilisation de l'eau dans les agglomérations (adduction d'eau potable dans les communes urbaines, les postes autonomes d'eau dans les communes rurales, les forages dans les villages) ;
5. Renforcement des mesures de sécurité des personnes et des biens au niveau de toutes les villes et des axes frontaliers.

Promouvoir des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et développer la couverture télévisuelle et radiophonique.

1. Développement des infrastructures et systèmes de télécommunication (cyber, cafés, télécentres, etc.) ;
2. Promotion des offres de services relatifs aux TIC pour la création d'emplois et de revenus (cybercafés, etc.) ;
3. Dotation du territoire régional de moyens audiovisuels et radiophoniques (télévision régionale, téléphonie rurale) pour le renforcement de l'information et de la communication.

Développement d'une armature urbaine capable d'assurer un meilleur maillage et encadrement des territoires locaux

Construire la Capitale régionale, renforcer et soutenir sa fonction de ville régionale mais aussi développer la construction et l'émergence d'autres espaces locaux attractifs.

1. Renforcement de la fonction d'encadrement politique et administratif de la capitale ;
2. Développement et renforcement des fonctions de centralités (d'excellence en appuyant les fonctions de formation, de recherche en articulation avec les potentialités du territoire régional) ;

3. Développement de la fonction touristique en renforçant les services de santé, banques, transport, hôtellerie, et autres services privés ;
4. Mise en œuvre d'une politique performante de gestion urbaine en termes d'assainissement, de gestion des déchets, de préservation de l'écosystème pour construire une image positive de la région avec un cadre de vie agréable.

Construire un réseau de petites et moyennes villes secondaires pour développer un maillage urbain solide et stratégique dans l'espace régional.

1. Développement des villes-chefs-lieux de sous-préfectures, en complétant l'offre en services sociaux de base ;
2. Développement de grandes, moyennes et petites localités qui abritent des marchés et foires d'intérêts économiques pour mailler la région en termes de développement ;
3. Construction de petites localités porteuses et vectrices de distribution de biens et services ;
4. Promotion d'une sensibilisation et des actions d'assainissement et de salubrité dans les villes et localités.

Tadjourah, Pôle économique régional, industriel et logistique

Promouvoir un développement industriel dans les zones à potentialités, de manière à faire émerger des territoires attractifs en termes d'emplois et de création de richesse régionale.

L'objectif vise à construire un pôle industriel régional à partir de la répartition des ressources spécifiques territoriales, notamment par les industries extractives, le transport, la logistique, le tourisme et l'artisanat mais aussi les industries agroalimentaires

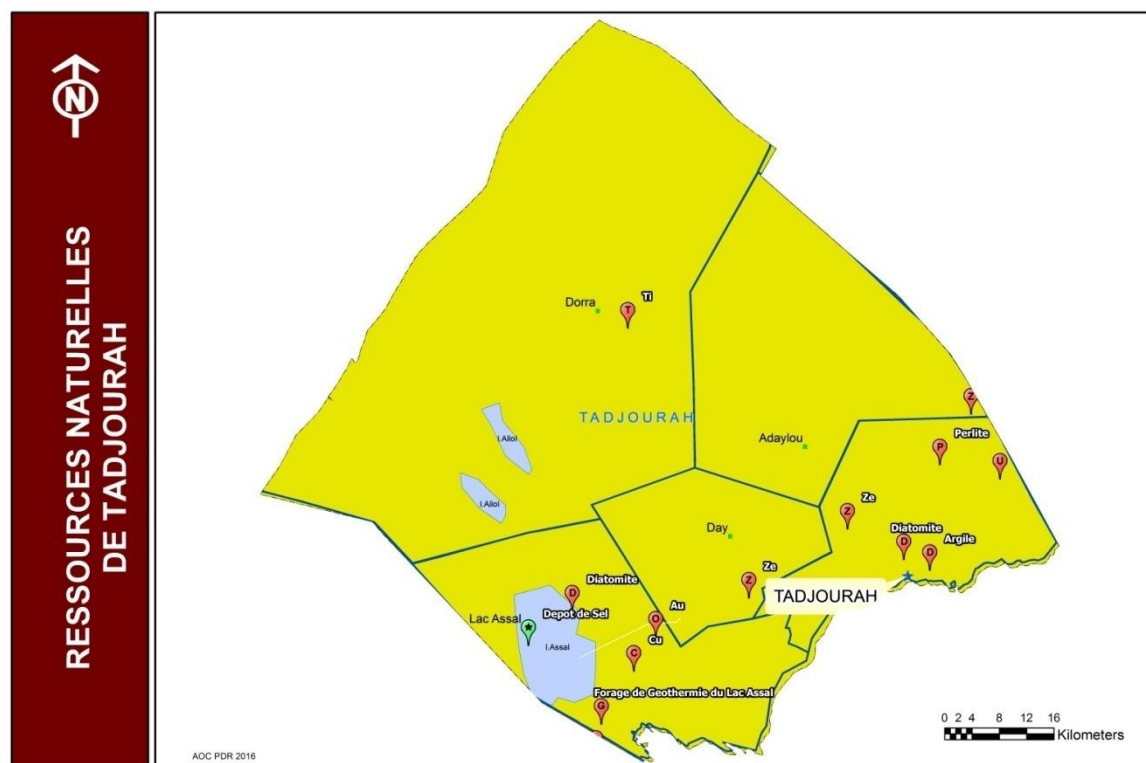
Réussir l'exploitation industrielle et commerciale du sel et lancer les autres industries extractives, construire les infrastructures industrielles connexes.

La région de Tadjourah sera le deuxième pôle logistique.

Outre la présence d'une unité industrielle d'eau minérale, le développement économique reposera essentiellement sur les activités portuaires et les échanges avec l'Ethiopie résultant de la construction d'un terminal portuaire, de la route et du nouveau chemin de fer pour relier Djibouti à l'Ethiopie.

A l'intérieur de cette région, une Zone Industrielle Spéciale « Assal Special Industrial Zone » sera construite autour du pôle économique minéralier d'Assal s'appuyant sur la construction du port du Ghoubet qui renforcera non seulement les exportations de sel du lac Assal, mais favorisera la valorisation des potentialités, notamment l'exploitation des ressources minérales telles que la perlite, le gypse et la diatomite renforcera considérablement le développement économique de la région.

Figure 6 : Carte des ressources minières



Un pôle touristique d'excellence

Il faut noter également que la région recèle des sites touristiques diversifiés faiblement mis en valeur (tourisme culturel, tourisme géologique, tourisme balnéaire, tourisme solidaire, pêche, sport).

Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour développer une véritable industrie du tourisme :

- Construction des Zones spéciales de développement du tourisme sur la façade maritime
- Appui au développement d'une offre hôtelière et des installations productrices d'énergie solaires
- Développement des transports maritimes et de la desserte maritime
- Mise en place de circuits touristiques intégrés pour la région Nord

Le tourisme et l'artisanat

- Sauvegarder le patrimoine culturel, valoriser le patrimoine touristique, inventorier des sites et biens du patrimoine ;
- Renforcer les infrastructures touristiques, aider à la création de structures d'accueil ;
- Développer l'artisanat ;
- Renforcer les capacités des acteurs de la filière touristique et artisanale, la formation des acteurs privés et organiser des fora d'entreprises ;
- Facilitation de l'accès aux financements pour favoriser les investissements industriels.

Le Day et les énormes potentialités agricoles constitueront le grenier agricole

La région dispose de potentialités agricoles importantes et variées, dispersées sur l'ensemble du territoire régional. **Les potentialités agricoles seront exploitées judicieusement pour assurer la sécurité alimentaire et conforter l'économie régionale.**

Des politiques judicieuses viseront à réorganiser les productions agricoles en fonction des spécificités territoriales, mais aussi en intégrant les mutations économiques et commerciales. Optimiser l'exploitation agricole régionale en promouvant la diversification agricole, la valorisation de l'élevage, l'exploitation et l'entretien de l'eau.

1. Promotion d'un développement agricole durable basé sur la valorisation de l'important potentiel de la région en aménagements hydro-agricoles ; développement des infrastructures agricoles renforcer les équipements d'hydraulique agricole et pastorale ;
2. Promotion des unités de transformation et de conservation des produits locaux (agro industrie) ;
3. Soutien des échanges pour la commercialisation des produits agricoles notamment par le désenclavement des zones périphériques aux zones de productions et la promotion aux bourses de produits agricoles ;
4. Promotion des activités de la recherche agricole dans la région
5. Développement et soutien de l'agro-business.

Construire une armature rurale d'offre de services :

1. Etablissement des centres de développement ruraux (CDR) en mesure d'apporter une offre de services aux populations rurales ;
2. Equipement des centres de développement ruraux en services sociaux de base ; en commerces de premières nécessités et en unités de stockage des productions ;

Développement d'un Cadre de vie de qualité et d'un Capital humain pour soutenir les actions de développement durable

Deux orientations spécifiques: Equité dans l'accès aux services sociaux de base et Augmentation des revenus par la promotion de l'emploi.

Equité dans l'accès aux services sociaux de base

Un accès à des services de santé de qualité pour l'ensemble de la population régionale

1. Amélioration du niveau de couverture sanitaire aussi bien en termes d'infrastructures (plus d'équipements), de personnel qualifié et de qualité des soins ;
2. Sensibilisation de prévention des maladies endémiques et pandémiques (paludisme, diarrhées, fièvre typhoïde, VIH/SIDA et IST, etc.) ;
3. Promotion de la santé maternelle et la santé infantile.

Amélioration du système éducatif :

1. Garantie de l'accès à un système d'éducation et d'alphabétisation de qualité dans chaque localité de la région, en veillant à la scolarisation de la jeune fille (l'équité de genre) ;

2. Diversification des formations professionnelles et techniques en liaison avec la mise en valeur des potentialités économiques de la région ;
3. Suivi de la bonne gouvernance de l'éducation dans la région.

Assurance dans l'accès à l'eau potable

1. Mise en place des points d'eau potable fonctionnels dans chaque localité ;
2. Gestion de tous les points d'eau par les acteurs locaux (rôle et responsabilités de chacun) pour leur entretien, leur maintenance, et l'hygiène autour de l'équipement).

Existence des systèmes d'assainissement adaptés

1. Vulgarisation et mise en pratique des bonnes pratiques d'assainissement et d'hygiène individuels et collectifs ;
2. Mise en place des systèmes adaptés d'évacuation des eaux usées excrétales, des eaux pluviales et des ordures dans les centres urbains ;
3. Traitement et épuration des eaux usées, les déchets liquides et solides ;
4. Gestion et surveillance des infrastructures d'assainissement par les acteurs locaux pour garantir leur entretien, leur maintenance et leur hygiène.

Renforcement de la protection sociale et de la solidarité

1. Augmentation de l'accès des couches vulnérables aux services sociaux de base ;
2. Renforcement des filets de protection sociale et de solidarité aux niveaux locaux.

Augmentation des revenus par la promotion de l'emploi

1. la formation des acteurs ruraux ; la sensibilisation de la population ; l'alphabétisation des acteurs concernés ;
2. la formation des animateurs villageois ; le renforcement de l'encadrement des producteurs ;
3. la formation continue des acteurs du développement ;
4. la mise en place des cadres de concertation et organisations communautaires (mutuelles).

Promotion du développement durable, de la résilience des populations

1. Gestion de la dimension environnementale en permanence, de manière à exploiter les potentialités territoriales de la région tout en préservant la biodiversité et en anticipant/prévenant les mesures d'adaptation aux changements climatiques.

Promouvoir une bonne gouvernance locale

1. Définition et répartition des rôles et responsabilités sur un espace territorial donné ;
2. Formation des décideurs politiques régionaux et promotion de la prise de décision politique adéquate ;
3. Consultations, participation et responsabilité de tous les acteurs à la gestion des affaires publiques ;
4. Déconcentration de l'administration (ressources humaines, matérielles, budgétaires, etc.).

5.6. Opérationnalisation du Plan de Développement Régional

L'ensemble des objectifs sont traduits dans des programmes, sous programmes majeurs (Programmes d'actions prioritaires) dont l'exécution assurera l'atteinte des résultats attendus.

5.7. Financement et Mise en œuvre

Financement du Plan de Développement Régional : Trois sources de financement seront explorées et privilégiées

- (i) les ressources fiscales par l'élargissement de la base économique taxable et un meilleur recouvrement à travers un renforcement des régies financières et un meilleur contrôle ;
- (ii) une affectation des recettes parafiscales générées par la région, notamment les recettes du commerce frontalier avec la République Fédérale d'Ethiopie ;
- (iii) la mobilisation des ressources extérieures à travers des partenariats et des tables rondes des partenaires au développement.

Le Dispositif de financement comprendra l'Etat, les Collectivités régionales, les Organisations non Gouvernementales (ONGs), les Organisations de la Société Civile(OSC), le Secteur privé et les partenaires au développement de l'Etat.

Partenaires au développement régional et local : Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Système des Nations Unies, l'Union Européenne, la Coopération Française (AFD), les Coopérations bilatérales, l'USAID, etc.

Dispositif de mise en œuvre, de suivi évaluation

Le dispositif permet d'organiser, de mobiliser les capacités locales et de les renforcer pour assurer la mise en œuvre du PDR.

Fondements et principes : Ce dispositif vise à :

- promouvoir et renforcer la participation, la consultation et la responsabilité de tous les acteurs à la prise des décisions, à la gestion des affaires publiques de leur région et de leurs localités ;
- privilégier également les résultats et la communication ;
- être souple pour garantir une mise en œuvre rapide et facile des programmes et l'adaptation aux besoins et l'évolution des situations.

Mécanismes institutionnels :

Les deux ministères, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEFI) et le Ministère de l'Intérieur (MI), sont les institutions d'ancrage portant la responsabilité gouvernementale de la mise en œuvre du PDR.

Les Acteurs sont : le Comité régional, le Comité de pilotage, la Commission technique, les Conseils de Sous-préfectures, les Conseils de quartiers, les Conseils locaux-campements, la Société civile et les partenaires au développement.

Un Cadre de Suivi évaluation, fondé sur des indicateurs et une revue annuelle, mesurera le niveau de réalisation des programmes et identifiera les contraintes et les goulots.

5.8. Programme d'Actions Régionales

OBJECTIFS STRATEGIQUES	ACTIONS
Développer les infrastructures et Renforcer le réseau de transport	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un réseau de routes bitumées et de pistes rurales pour le désenclavement des différentes localités 2. Développement de moyens de transport intra et inter régional (routier, mer, ferroviaire) 3. Poursuite de l'électrification des localités de la région 4. Développement des adductions d'eau potable dans commune urbaine, postes autonomes d'eau dans les communes rurales, forages dans les villages
Promouvoir des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et développer la couverture télévisuelle et radiophonique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développement des infrastructures et systèmes de télécommunication (cyber, cafés, télé centres, etc.) 2. Promotion des offres de services relatifs aux TIC pour la création d'emplois et de revenus (cybercafés, etc.) 3. Dotation du territoire régional de moyens audiovisuels et radiophoniques (télévision régionale, téléphonie rurale)
Construire la Capitale régionale, Construire un réseau de petites et moyennes villes secondaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de la fonction d'encadrement de la capitale ; Développement des fonctions de formation, de recherche en articulation avec les potentialités du territoire régional 2. Développement de la fonction touristique en renforçant les services de santé, banques, transport, hôtellerie, et autres services privés; 3. Mise en œuvre une gestion urbaine d'assainissement, des déchets, de préservation de l'écosystème 4. Développement des villes-chefs lieux de sous préfectures, en complétant l'offre en services sociaux de base ; 5. Développement de grandes, moyennes et petites localités avec des marchés et foires d'intérêts économiques
Exploiter les potentialités agricoles de la région pour assurer la sécurité alimentaire et conforter l'économie régionale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation des aménagements hydro-agricoles ; développement des infrastructures agricoles ; renforcement des équipements d'hydraulique agricole et pastorale ; 2. Promotion des unités de transformation et de conservation des produits locaux (agro industrie) ; 3. Soutien de la commercialisation des produits agricoles notamment par le désenclavement des zones

	<p>périphériques aux zones de productions et la promotion aux bourses de produits agricoles;</p> <p>4. Promotion des activités de la recherche agricole dans la région ;</p> <p>5. Développement et soutien de l'agro-business,</p>
Construire une armature rurale d'offre de services ;	Etablissement des centres de développement ruraux (CDR) en services sociaux de base ; en commerces de premières nécessités et en unités de stockage des productions ;
<p>Construire un pôle économique industriel et logistique régional, source d'emplois et de richesse</p> <p>Construire un pôle touristique d'excellence</p>	<p>1. Valorisation du pôle logistique, développement des activités portuaires, des marchés potentiels, des circuits de commercialisation et des échanges avec l'Ethiopie</p> <p>2. Développement du pôle industriel et commercial, valorisation du sel, création des industries extractives et des infrastructures industrielles</p> <p>3. Développements d'un pôle touristique, construction des zones spéciales du tourisme sur la façade maritime, appui au développement d'une offre hôtelière et des installations productrices d'énergie solaires ; Développement des transports maritimes et de la desserte maritime ; Mise en place de circuits touristiques intégrés pour la région Nord</p>
Capital Humain	
Un accès à des services de santé de qualité et élargi, étendu	<p>1. Amélioration du niveau de couverture sanitaire aussi bien en termes d'infrastructures (plus équipements), de personnel qualifié et de qualité des soins ;</p> <p>2. Sensibilisation de prévention des maladies endémiques et pandémiques (paludisme, diarrhées, fièvre typhoïde, VIH/SIDA et IST, etc.)</p> <p>3. Promotion de la santé maternelle et la santé infantile ;</p>
Amélioration du système éducatif	<p>1. Garantie de l'accès à un système d'éducation et d'alphabétisation de qualité dans chaque localité de la région, en veillant à la scolarisation de la jeune fille (l'équité de genre) ;</p> <p>2. Diversification des formations professionnelles et techniques en liaison avec la mise en valeur des potentialités économiques de la région ;</p> <p>3. Suivi de la bonne gouvernance de l'éducation dans la région ;</p>
Assurance dans l'accès à l'eau potable	<p>Mise en place des points d'eau potable fonctionnels dans chaque localité</p> <p>Gestion de tous les points d'eau par les acteurs locaux</p>
Existence des systèmes d'assainissement adaptés	<p>1. Vulgarisation et mise en pratique des bonnes pratiques d'assainissement et d'hygiène individuels et collectifs ;</p> <p>2. Mise en place des systèmes adaptés d'évacuation des eaux usées excrétales, des eaux pluviales et des ordures dans les centres urbains ;</p> <p>3. Traitement et épuration des eaux usées, les déchets liquides et solides</p> <p>4. Gestion et surveillance des infrastructures</p>

	d'assainissement par les acteurs locaux pour garantir leur entretien, leur maintenance et leur hygiène ;
Renforcement de la protection sociale et de la solidarité	Augmentation de l'accès des couches vulnérables aux services sociaux de base ; Renforcement des filets de protection sociale et de solidarité aux niveaux locaux ; Augmentation des revenus par la promotion de l'emploi Formation des acteurs ruraux, des animateurs villageois, renforcement de l'encadrement des producteurs Mise en place des cadres de concertation et organisations communautaires (mutuelles)
Promotion du développement durable, de la résilience des populations	Sensibiliser et prioriser la dimension environnementale ; Mettre en œuvre des mesures de préservation de la biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques
Promouvoir une bonne gouvernance locale	1. Elaborer et mettre en œuvre un programme de formation des décideurs politiques régionaux et de promotion de la prise de décision politique adéquate ; 2. Définir et répartir les rôles et responsabilités sur un espace territorial donné ; 3. Etablir et mettre en œuvre un programme de déconcentration de l'administration (ressources humaines, matérielles, budgétaires, etc.) ; 4. Renforcer les consultations, la participation et la responsabilité de tous les acteurs à la gestion des affaires publiques

VI. ANALYSE DES HYPOTHESES ET RISQUES

Trois risques majeurs pourraient entraver une bonne exécution du Plan de développement régional :

1. Participation et Responsabilité des populations et acteurs locaux
2. Déconcentration et présence des administrations dans les régions
3. Renforcement des capacités institutionnelles, humaines, matérielles et financières des Conseils régionaux

Des actions vigoureuses, rapides et adaptées seront engagées pour réduire, voire faire face aux risques.

Participation et Responsabilité des populations et acteurs locaux

Les PDRs ont été élaborés dans un large processus participatif des populations et des acteurs locaux et avec une forte implication des élus du Conseil Régional et de son Président.

Pour maintenir et renforcer cette participation et responsabilité, gages de la mise en œuvre du PDR, il est nécessaire d'instaurer des consultations périodiques, de rechercher l'adhésion et l'appropriation des populations par leur implication à la prise des décisions, à leur mise en œuvre et à rendre compte des résultats.

Des cadres de concertation et de participation seront créés et opérationnalisés au titre des renforcements des capacités institutionnelles des Conseils régionaux.

Des actions de formation, de renforcement des capacités des populations, des acteurs et élus locaux seront organisés pour une mise à niveau des connaissances

Déconcentration et présence des administrations dans les régions

L'administration se rapprochera davantage des populations afin de contribuer à apporter une réponse adéquate et rapide à leurs besoins et urgences. Les moyens humains, matériels et budgétaires leur seront alloués. Le programme de déconcentration initié par la Primature sera rapidement opérationnalisé.

Renforcement des capacités institutionnelles, humaines, matérielles et financières des Conseils régionaux.

Les mécanismes institutionnels prévus dans les PDRs (Service de planification, programmation, budgétisation ; Comité de programmation des investissements publics ; Service de suivi évaluation et des statistiques) seront créés, mis en place et opérationnalisés, dotés des ressources humaines essentielles, des équipements et des matériels roulants. Des dotations financières seront allouées pour garantir et sécuriser le financement des programmes et projets régionaux et locaux.

Secteur : Développement de Tadjourah

Institution : MDD-CR; MET; MCPT; MERN; MB; MPCI; MAEPERH; MEFI;
MDCcommerce; MENFOP; MS; DISED; MAMCBW; MDL; SEJS; SEAS; MFF; OSC;
MJAP; MI (préfecture)

<i>(en millions de FDJ)</i>	2016-2020
OS1. Développer des infrastructures structurant capables d'améliorer l'accessibilité, la desserte et de soutenir un développement intégré contribuant à renforcer le développement urbain ainsi que la cohésion de la région	19 472,9
OS2. Edification d'un Pôle économique régional à travers l'exploitation et la valorisation des ressources et potentialités locales	13 216,0
OS3. Développement d'un Cadre de vie de qualité et d'un Capital Humain pour soutenir les actions de développement durable	2 621,4
OS4. Promouvoir une bonne gouvernance locale	1 929,2
TOTAL	37 239,5

(en millions de FDJ)

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : Développer des infrastructures structurant capables d'améliorer l'accessibilité, la desserte et de soutenir un développement intégré contribuant à renforcer le développement urbain ainsi que la cohésion de la région							Total 2016-2020 : 19 472,9 Millions FDJ				
Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisation (SDAU) de la Capitale Régionale - TADJOURAH (à voir dans la MAP de l'axe 4 de la SCAPE)	10 393,9	2 078,8	2 078,8	2 078,8	2 078,8	2 078,8			10 393,9		
Réhabilitation et revêtement des routes existantes (SDAU)	873,6	174,72	174,72	174,72	174,72	174,72			873,6		
Réalisation de nouvelles routes dans les zones d'extension urbaine de la capitale régionale (SDAU)	2 784,5	556,9	556,9	556,9	556,9	556,9			2 784,5		
Déviation de la Route Nationale 9 (pour le nouveau port) (SDAU)	420,0	84	84	84	84	84			420,0		
Renforcement du franchissement de l'Oued Marsaki (SDAU)	4 500,0	900	900	900	900	900			4 500,0		
Augmentation des ressources en eau par la réalisation de nouveaux forages (SDAU)	10,0	2	2	2	2	2			10,0		
Réhabilitation du réseau de distribution de l'eau potable (SDAU)	156,0	31,2	31,2	31,2	31,2	31,2			156,0		
Réalisation du réseau d'eau potable du lotissement "Cheick Mohamed" (SDAU)	700,0	140	140	140	140	140			700,0		
Equipement de la commune pour la gestion des ordures ménagères et des eaux usées (SDAU)	12,8	2,56	2,56	2,56	2,56	2,56			12,8		
Aménagement d'une décharge publique (SDAU)	540,0	108	108	108	108	108			540,0		
Construction de murs en gabions dans les lits des oueds importants (SDAU)	42,0	8,4	8,4	8,4	8,4	8,4			42,0		
Canaux d'évacuation des eaux pluviales (SDAU)	121,0	24,2	24,2	24,2	24,2	24,2			121,0		
Plantation sur les rues principales de la ville (SDAU)	30,0	6	6	6	6	6			30,0		
Identification et réhabilitation des îlots (ou des bâtiments) les plus dégradés de la ville historique de Tadjourah (SDAU)	204,0	40,8	40,8	40,8	40,8	40,8			204,0		
Programme d'Aménagement et d'Urbanisation des sous-préfectures - RANDA - ADAILOU - DORRA	9 079,0	0,0	1 361,9	1 815,8	2 723,7	3 177,7		0,0	9 079,0		
Projet de Route Tadjourah-Balho										KFAED	1
Construire la route reliant RANDA au DAY (17 km)	1 139,0		170,85	227,8	341,7	398,65			1 139,0		2
Construire de la route reliant RN12 - ADAILOU (16 km)	1 072,0		160,8	214,4	321,6	375,2			1 072,0		3

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Construire de la route reliant RN12 - DAFEINATOU - GIRRORI (67 km)	4 489,0		673,35	897,8	1346,7	1571,2			4 489,0		4
Construire la piste améliorée reliant RN15 - DEMOLI (23 km)	782,0		117,3	156,4	234,6	273,7			782,0		5
Construire la piste améliorée reliant RN9 - AMBABO (4 km)	136,0		20,4	27,2	40,8	47,6			136,0		6
Construire la piste améliorée reliant RN11 - DITTILOU (14 km)	462,0		69,3	92,4	138,6	161,7			462,0		7
Construire des équipements marchands (marché de bien et services) dans les grands pôles de développement RANDA - ADAILOU - DORRA	60,0		9	12	18	21			60,0		8
Réaliser des infrastructures d'assainissement pour les trois sous-préfectures RANDA - ADAILOU - DORRA (3 000 ménages)	450,0		67,5	90	135	157,5			450,0		9
Réaliser des infrastructures de stockage et d'adduction d'eau pour les ménages de trois sous-préfectures RANDA - ADAILOU - DORRA	24,0		3,6	4,8	7,2	8,4			24,0		10
Réaliser des infrastructures de voirie pour les ménages de trois sous-préfectures RANDA - ADAILOU - DORRA	39,0		5,85	7,8	11,7	13,65			39,0		11
Installation des stations de téléphonie mobile les grands pôles de développement RANDA - DORRA	240,0		36	48	72	84			240,0		1
Installation d'une centrale électrique solaire pour les villages de RANDA et DORRA	186,0		27,9	37,2	55,8	65,1			186,0		1
Projet de construction d'une centrale photovoltaïque pour le village d'Adailou (PIP)										Corée	
Projet d'exploration géothermique de Lac Assal (PIP)										IDA, BAD, AFD, FEM, SEFA, OPEP	
Alimentation en Eau Potable en milieu urbain et péri-urbain (PIP)										UE	
APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT (PAEPARC) (PIP)										BAD	

19 472,9	2 078,8	3 440,6	3 894,6	4 802,5	5 256,4	0,0	0,0	19 472,9
-----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	------------	------------	-----------------

(en millions de FDJ)

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P	
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher			
ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : Edification d'un Pôle économique régional à travers l'exploitation et la valorisation des ressources et potentialités locales						Total 2016-2020 : 13 216,0 Millions FDJ						
Programme de développement d'un pôle industriel et logistique (agroalimentaire, manufacturière) et la mise en valeur des ressources minérales et minières	1 428,6	0	227,49	294,17	418,78	488,16			1 428,6			
Mener une étude d'inventaire les industries et activités industrielles existantes les appuis et services offerts dans le domaine, ainsi que l'intégration des informations dans une base de données;	9,0		9,0						9,0		1	
Poursuivre la construction d'une zone industrielle spéciale (Assal Special Industrial Zone)	25,0		3,75	5	7,5	8,75			25,0			
La construction des infrastructures industrielles	25,0		3,75	5	7,5	8,75			25,0			
Mener une étude d'inventaire des zones minières et mettre en place un programme pour la poursuite de la prospection minière ;	15,0		2,25	3	4,5	5,25			15,0		10	
Mettre en place des conventions d'exploration minière ;	7,0		3,5	3,5					7,0		8	
Poursuivre l'exploitation de ressources minérales tels que la perlite, le gypse, la diatomite	10,0		2,5	2,5	2,5	2,5			10,0			
Mettre en place un texte de réglementation en vue de renforcer les exigences d'exploitation des mines ;	3,0		1,5	1,5					3,0		11	
Mettre en place un projet de renforcement des exigences de réhabilitation des sites exploités ;	3,0		1,5	1,5					3,0		12	
Mettre en place un programme de renforcement du contrôle des exploitations actuelles ;	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		13	
Elaborer une étude de faisabilité et d'un plan d'affaires pour la mise en place d'une unité de transformation pour les filières (agropastorales) porteuses de la région ;	9,0		1,35	7,7					9,0		2	
Mettre en place un projet de recyclage et de certification temporaire	11,0		1,65	2,2	3,3	3,85			11,0		3	
Mettre en place un projet de renforcement de la responsabilité civile	5,0		0,75	1	1,5	1,75			5,0		4	

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Mettre en place un programme de renforcement de la surveillance des chantiers	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		5
Mettre en place un projet d'amélioration de la qualité des matériaux pour l'habitat;	5,0		0,75	1	1,5	1,75			5,0		6
Garantir un fonds de développement à taux préférentiel pour les entreprises industrielles nationales prêtes à investir dans la région	1 295,6		194,34	259,12	388,68	453,46			1 295,6		15
Programme de développement du tourisme	3 311,0	0	502,95	667,6	987,9	1152,6			3 311,0		
Créer une antenne régionale de l'ONTD et créer des circuits touristiques intégrés pour la région du Nord	15,00		2,25	3	4,5	5,25			15,0		
Mener une étude d'inventaire de l'offre existante et le standing/qualité de services offerts aux touristes (hôtellerie, restauration, produits artisanaux, savoir faire et accueil, gastronomie), et potentielle ainsi que la demande du tourisme et l'intégration des informations dans une base de données;	16,0		8	8					16,0		1
Développer un pôle touristique : appuyer le développement de transport maritime et de la desserte maritime pour faciliter l'accès aux touristes (étude), construire des zones spéciales de développement du tourisme sur la façade maritime, et appuyer le développement d'une offre hôtelière et des installations productrice d'énergie solaire	80,00		12	16	24	28			80,0		
Encourager le développement touristique dans le mont Goda (Day, Randa, Bankoualeh, Ditolou)	50,00		7,5	10	15	17,5			50,0		
Développer la filière de l'artisanat	15,00		2,25	3	4,5	5,25			15,0		
Elaborer et mettre en œuvre un programme de mise en valeur de l'ethnotourisme et du tourisme d'aventure pour mettre en valeur les richesses naturelles que sont le paysage pittoresque de la région ;	2,0		1	1					2,0		3
Mettre en place une agence touristique pour la gestion et la valorisation du secteur touristique et des sites existants de la région ;	3,0		0,45	0,6	0,9	1,05			3,0		4
Mettre en place un projet de valorisation du patrimoine tangible et mener une étude d'inventaire des patrimoines intangibles des communautés (fêtes traditionnelles et pratiques populaires, danse folklorique, chant, poème etc.)	6,0		0,9	1,2	1,8	2,1			6,0		6
Construire des hébergements appropriés dans certains sites touristiques à forte potentialité économique ;	75,0		11,25	15	22,5	26,25			75,0		7
Garantir un fonds destiné aux prêts à taux préférentiel aux agences et sociétés souhaitant développer un tourisme professionnel et régional	3 064,0		459,6	612,8	919,2	1072,4			3 064,0		8

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Programme pour la modernisation et la dynamisation de l'agriculture et de l'élevage	6 324,1	0	963,1	1299,1	1876,8	2185,1			6 324,1		
Mettre en place de coopératives d'agriculteurs et d'éleveurs	4,0		0,6	3,4					4,0		
Day grenier agricole : Aménagement hydroagricole, développement des infrastructures, renforcer les équipements hydrolique agricole et pastorale, encourager les unités de transformation et de conservation des produits locaux (agro-industrie)	150,0		22,5	30	45	52,5			150,0		
Promouvoir les échanges pour la commercialisation des produits agricoles: promouvoir et créer des bourses des produits agricoles , desenclavement des zones périphériques de production	20,0		3	4	6	7			20,0		
Promouvoir les activités de la recherche agricole (la rentabilité, productivité) dans la région	15,0		2,25	3	4,5	5,25			15,0		
Développer l'agro-business	5,0		0,75	1	1,5	1,75			5,0		
Mettre en place un Comité de gestion d'Eau destiné à l'Agropastoralisme de la (CGEA) composé de (coopératives agricoles, éleveurs, préfecture, conseil régional, services déconcentrés, membres des associations de la société civile) présidé par le Conseil Régional	5,0		0,75	4,3					5,0		1
Réaliser une étude sur l'état des sols et les potentiels d'exploitation agricole et d'élevage en vue d'élaborer et mettre en œuvre de plans de développement ainsi que la définition et la mise en place d'un zonage agricole dans les bassins versants de la région	9,0		1,35	7,7					9,0		2
Mener une étude d'inventaire sur les infrastructures de retenues et points d'eau existants et sur les nappes dans le bassin versant et leur utilisation ainsi que l'intégration des informations dans une base de données	13,0		1,95	11,1					13,0		3
Construire 40 seuils enterrés sur les bassins versants favorisant le développement de l'agropastoralisme	1 920,0		288	384	576	672			1 920,0		5
Construire 300 berges pour combattre l'érosion des berges par les inondations pour les exploitations agricoles	576,0		86,4	115,2	172,8	201,6			576,0		6
Mener une étude d'inventaire des points d'eau existants dans le domaine de l'agriculture et de l'agropastoralisme (forage, puits traditionnels, puits cimentés) et leur opérationnalité ainsi que l'intégration des informations dans une base de données	8,5		1,275	7,2					8,5		7
Construire 300 puits cimentés pour 300 exploitations existantes	300,0		45	60	90	105			300,0		8

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Transformer 100 puits traditionnels existants en puits cimentés de 3m de diamètre avec un escalier pour l'entretien	70,0		10,5	14	21	24,5			70,0		9
Construire 20 forages repartis équitable entre les sous-préfectures	250,0		37,5	50	75	87,5			250,0		10
Construire pour 300 exploitations de réservoirs d'eau de 50 m3, pompes à eau solaire à débit variable et sécurisé avec un grillage contre les animaux	1 650,0		247,5	330	495	577,5			1 650,0		11
Mener une étude d'inventaire des éleveurs et type d'élevage pratiqué, les problèmes rencontrés, les services offerts, les besoins et attentes en matière d'agropastoralisme ainsi que l'intégration des informations dans une base de données à référence spatiale	10,5		5,25	5,25					10,5		12
Aménager 100 nouvelles exploitations sécurisé avec des réservoirs d'eau de 50 m3, des pompes à eau solaire pour installer 100 ménages nomades sinistrés de la sécheresse ayant perdu leur cheptelles pour les sédentariser	550,0		82,5	110	165	192,5			550,0		13
Construire pour 300 exploitations de réservoirs d'eau de 50 m3	600,0		90	120	180	210			600,0		14
Acheter des intrants pour l'élevage par chevre pour 300 exploitations (2k de foin secs par jour, 1k de maïs par jour, 23 k de pierres alléchées par an, 13g de produits vétérinaires (bleu de méthylène) , 6 de boîtes tylosin200 de 50ml par an, 2 boîtes d'albanex300 antiparasitaire par an, 2L ectobor SA020 par an)	79,3		19,825	19,825	19,825	19,825			79,3		15
Acheter de compléments vitamine (6 boîtes de 50ml Dawa-boost) par chèvre et par an pour les 300 exploitations	18,0		4,5	4,5	4,5	4,5			18,0		22
Affecter un (1) conseiller vétérinaire compétent en matière de soin animal aux sous-préfectures pour appuyer les fermiers des localités pratiquant l'élevage	10,8		2,7	2,7	2,7	2,7			10,8		23
Construire un centre vétérinaire de 2ha dans la capitale de la région et les sous-préfectures et la mise en place d'un système d'identification du bétail	35,0		5,25	7	10,5	12,25			35,0		24
Promouvoir le développement durable et la résilience des populations : sensibiliser et prioriser l'environnement, mettre en œuvre la préservation de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique	25,0		3,75	5	7,5	8,75			25,0		
Programme de gestion des eaux et des sols (PROGRES) (PIP)										FIDA	
Résilience à la Sécheresse et développement des Moyens de Subsistance dans la Corne d'Afrique (DRSLP-1) (PIP)										BAD	
Construire et réhabiliter des systèmes d'irrigation adapté aux conditions pédoclimatiques du pays	855,0	0,0	128,3	175,6	254,4	296,8			855,0		

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Mener une étude d'inventaire incluant un diagnostic sur les systèmes d'irrigation dans la région ainsi que l'intégration des informations dans une base de données ;	7,0		1,05	6,0					7,0		1
Mettre en place un système d'irrigation canalisé et filtré pour l'arboriculture aux 400 exploitations existantes ;	312,0		46,8	62,4	93,6	109,2			312,0		2
Mettre en place un système d'irrigation par goutte à goutte pour la culture maraîchère aux 400 exploitations existantes ;	86,0		12,9	17,2	25,8	30,1			86,0		3
Acheter 250 tunnels pour 250 exploitations les plus rentables en matière de production des cultures maraîchères en période chaude ;	450,0		67,5	90	135	157,5			450,0		4
Programme d'Amélioration de l'accès aux matériels et intrants agricoles	245,0	0,0	52,8	63,9	64,1	64,3			245,0		
Mener une étude d'inventaire incluant un diagnostic sur l'accès au matériel et aux intrants agricoles et des équipements de stockage existants et services offerts ainsi que l'intégration des informations dans une base de données ;	8,0		1,2	6,8					8,0		1
Octroyer matériel et outillages agricoles pour 400 exploitants agricoles ;	22,0		3,3	4,4	6,6	7,7			22,0		2
Octroyer 200 k d'engrais à chacun des 300 exploitants et par an ;	13,5		3,375	3,375	3,375	3,375			13,5		3
Octroyer annuellement 1k de semences de qualité adaptée aux pédo-climatiques à 300 exploitants agricoles ;	34,5		8,625	8,625	8,625	8,625			34,5		4
Octroyer annuellement 3 produits phytosanitaires à chacun des 400 exploitants;	10,0		2,5	2,5	2,5	2,5			10,0		5
Acheter 2 tracteurs par sous-préfectures et faciliter l'accès à tous les agropastoralistes ;	102,0		25,5	25,5	25,5	25,5			102,0		6
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie pour la production régionale de semences et de fertilisants ; dont une étude pour déterminer les opportunités de création d'une banque de semences locales ;	7,6		1,14	3,23	3,23				7,6		7
Extension de 300 exploitations avec les grands engins ;	47,4		7,11	9,48	14,22	16,59			47,4		8
Programme de développement d'une chaîne d'entreposage dans les meilleures conditions des produits agricoles	347,0	0,0	53,9	72,1	104,2	116,8			347,0		
Construire 1 magasin central de 300 m2 pour matériels et intrants agricoles à la capitale de la région ;	19,8		2,97	3,96	5,94	6,93			19,8		1
Construire 3 boutiques d'intrants de 100 m2 pour chacune des sous-préfectures ; (3x100m2 = 300 m2)	19,8		2,97	3,96	5,94	6,93			19,8		2
Construire des stocks de 20 m2 pour 150 exploitations les plus productives de la région ; (150x20m2 = 3000 m2)	198,0		29,7	39,6	59,4	69,3			198,0		3

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Construire un magasin de stockage de 100 m2 pour les 10 plus grandes coopératives agricoles respectant les normes de stockage de produits agricoles ; (10x100m2 = 1000 m2)	66,0		9,9	13,2	19,8	23,1			66,0		4
Organiser des ateliers de renforcement des capacités aux exploitants en matière de gestion de stock de produits agricoles ;	9,4		2,35	2,35	2,35	2,35			9,4		5
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan opérationnel pour 5 filières de production (filière lait, filière de goyaves, filière des fourrages, filière avicole) ;	9,0		2,25	2,25	2,25	2,25			9,0		6
Elaborer et mettre en œuvre une stratégie en vue d'améliorer l'accès aux opportunités de marchés et à la commercialisation ;	8,0		1,2	3,4	3,4				8,0		7
Renforcer les capacités des exploitants agricoles sur les nouvelles techniques culturales, et sur les techniques de pratique administratives, la gestion comptable et commerciale ;	17,0		2,55	3,4	5,1	5,95			17,0		8
Programme pour Stimuler l'investissement privé	307,0	0,0	54,7	71,7	92,0	88,6			307,0		
Créer des antennes de la Chambre de Commerce de Djibouti, de l'ANPI et du FDED et les entrepreneurs par la formation	15,00		2,25	3	4,5	5,25			15,0		
Faciliter l'installation d'une agence ou d'un bureau permanent d'une banque	3,00		3,00						3,0		
Poursuivre le développement du réseau du micro-finance (installation du bureau du CPEC)	3,00		1,5	1,5					3,0		
Mener une étude d'identification de secteurs porteurs et possibilités d'investissement afin de stimuler l'investissement des promoteurs et d'attirer les investisseurs nationaux et étrangers	10,0		1,5	4,25	4,25				10,0		1
Installer un centre d'incubation industriel régional	177,0		26,55	35,4	53,1	61,95			177,0		
Fournir un soutien technique et financier et un accompagnement technique au lancement de nouvelles entreprises et au développement des entreprises existantes	40,0		10	10	10	10			40,0		2
Soutenir les activités commerciales des entreprises par la tenue d'activités de veille et l'accompagnement dans la réalisation de toutes les études techniques et financières nécessaires	10,0		2,5	2,5	2,5	2,5			10,0		3
Mettre en place un programme afin de contribuer à la productivité et à la compétitivité par la spécification et le monitoring des normes de qualité	13,0		1,95	5,525	5,525				13,0		5

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Concevoir et mettre en œuvre d'une campagne et d'outils de promotion et d'information ciblant la stimulation des investissements directs étrangers	8,5		1,275	1,7	2,55	2,975			8,5		6
Renforcer les programmes de formation dans les activités économiques prioritaires (tourisme ; culture ; commerce, artisanat, sous-traitance ; construction, production agricole ; etc.)	8,5		1,275	1,7	2,55	2,975			8,5		7
Elaborer et mettre en œuvre une étude mettant en évidence les secteurs porteurs de l'économie de la région vue de la mise en place à moyen terme une carte de zones économiques	10,5		1,575	4,4625	4,4625				10,5		8
Mettre en place un fonds soutenant l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'affaires	8,5		1,275	1,7	2,55	2,975			8,5		9
Programme de modernisation et la dynamisation du secteur des services	278,3	0,0	41,7	58,9	82,0	95,7			278,3		
Mettre en place un projet d'une assurance générale au niveau de la région ;	5,0		0,75	1	1,5	1,75			5,0		1
Mettre en place un programme de sensibilisation de la population sur l'accès et l'utilisation et la vulgarisation de différents types d'assurance et leur avantage ;	5,0		0,75	1	1,5	1,75			5,0		2
Réhabiliter le marché central de la capitale ;	5,0		0,75	4,3					5,0		3
Construire un marché dans les sous-préfectures ;	54,0		8,1	10,8	16,2	18,9			54,0		4
Elaborer et mettre en œuvre un plan d'intervention et d'aménagement par zone et artère jugée prioritaire ;	9,0		1,35	1,8	2,7	3,15			9,0		5
Elaborer et mettre en place un modèle de structuration de comité local d'aménagement et de développement de chacune des zones et artères commerciales, incluant les modalités de fonctionnement et outils de gestion à mettre à leur disposition ;	5,0		0,75	1	1,5	1,75			5,0		6
Elaborer et mettre en œuvre de mesures administratives et fiscales pour non respect de la vocation de l'espace ou sa sous-utilisation ;	5,0		0,75	1	1,5	1,75			5,0		7
Elaborer et mettre en place un système de subvention à la relocalisation de commerces et services (critères d'éligibilité, montants accordés, durée de validité, etc.) ;	3,3		0,495	0,66	0,99	1,155			3,3		8
Mettre en place un fonds d'appui à l'aménagement des zones et artères commerciales et à la relocalisation de commerces et services ;	15,0		2,25	3	4,5	5,25			15,0		9

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Définir, élaborer et mettre en place un modèle de structuration d'un marché commercial (centre commercial, nombre et type de bâtiments...) ainsi que l'identification de leur localisation souhaitable pour développer les zones et artères commerciales;	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		10
Développer et mettre en place des modalités de gestion des espaces de travail et un modèle de structuration des centres commerciaux des sous-préfectures et mettre en œuvre des mesures incitatives ;	3,0		0,45	0,6	0,9	1,05			3,0		11
Construire et mettre en opération de petits centres destinés au développement commercial avec des espaces dans les principaux pôles locaux de développement ; (Capitale et Sous-préfectures- 2500 m2)	165,0		24,75	33	49,5	57,75			165,0		12
Programme de Développement des petites et moyennes entreprises et de l'emploi	45,0	0,0	8,3	11,8	13,9	11,1			45,0		
Mettre en place un projet pour la gestion des régimes de qualification de la main-d'œuvre par corps de métier ;	3,0		0,45	0,6	0,9	1,05			3,0		1
Mettre en place des programmes d'appui à la formation technique et professionnelle;	3,0		0,45	0,6	0,9	1,05			3,0		2
Mettre en place des programmes de recyclage puis de formation continue certifiante de la main-d'œuvre ;	3,0		0,45	0,6	0,9	1,05			3,0		3
Mettre en place des programmes de stages en entreprise ;	3,0		0,45	0,6	0,9	1,05			3,0		4
Mettre en place une table de discussion et de travail des partenaires du marché du travail en vue de déterminer le statut et des modalités d'organisation et de fonctionnement du futur forum des partenaires du marché du travail ;	3,0		0,45	0,6	0,9	1,05			3,0		5
Mettre en place le forum des partenaires du marché du travail ;	3,0		0,45	0,6	0,9	1,05			3,0		6
Produire un rapport annuel sur la situation de l'emploi ainsi que les difficultés pour l'accès à l'emploi ;	3,0		0,45	0,6	0,9	1,05			3,0		7
Elaborer, présenter et mettre en œuvre un premier plan d'action pour l'emploi propre à la région ;	3,0		0,45	1,275	1,275				3,0		8
Réserver dans le cadre du PDR, une enveloppe budgétaire sur cinq ans afin de suivre les projets à haute intensité en main-d'œuvre ;	15,0		3,75	3,75	3,75	3,75			15,0		9
Elaborer et mettre en œuvre d'une stratégie pour la productivité du travail et l'employabilité de la main-d'œuvre, intégrant toutes les dispositions institutionnelles et administratives actuelles ;	3,0		0,45	1,275	1,275				3,0		10

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Mettre en place une agence publique d'emploi, collectant les informations sur l'offre et la demande d'emplois et favorisant l'appariement entre les deux, notamment pour les jeunes ;	3,0		0,45	1,275	1,275				3,0		11
La modernisation et la dynamisation de la pêche de la région de Tadjourah	75,0	0,0	11,3	15,0	22,5	26,3			75,0		
Programme d'appui à la réduction de la vulnérabilité dans les zones de pêches côtières (PRAREV-PÊCHE) (PIP)										FIDA	
Mettre en place un projet de structuration des coopératives de pêcheurs et réhabiliter le centre des pêcheurs	55,0		8,25	11	16,5	19,25			55,0		
Renforcer les capacités organisationnelles et des compétences des pêcheurs, incluant le développement durable sur le long terme ainsi que la formation et la structuration des intervenants	15,0		2,25	3	4,5	5,25			15,0		
Evaluer la poursuite d'investissement pour le renforcement des infrastructures portuaires de pêche	5,0		0,75	1	1,5	1,75			5,0		

13 216,0	0,0	2 044,3	2 729,8	3 916,5	4 525,4	0,0	0,0	13 216,0
-----------------	------------	----------------	----------------	----------------	----------------	------------	------------	-----------------

(en millions de FDJ)

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : Développement d'un Cadre de vie de qualité et d'un Capital Humain pour soutenir les actions de développement durable							Total 2016-2020 : 2 621,4 Millions FDJ				
Programme de Développement de l'accès à l'éducation préscolaire, fondamentale et secondaire et la formation professionnelle et technique	1005,0	0,0	151,2	203,2	300,4	350,3			1005,0		
Elaborer une stratégie pour la prise en charge et le développement de la petite enfance pour la région ;	3,0		0,5	2,6					3,0		1
Construire et équiper des centres dans la capitale, les sous-préfectures et les localités importantes ;	455,0		68,3	91,0	136,5	159,3			455,0		2
Réhabiliter et équiper les écoles primaires existantes dans la région	28,0		4,2	5,6	8,4	9,8			28,0		1
Construire et équiper des collèges dans les sous-préfectures de (8 salles, 2 Labos, 3 bureaux administratifs) ;	165,0		24,8	33,0	49,5	57,8			165,0		1
Mettre en place un programme des cours du soir pour améliorer le niveau faible des populations de la capitale et des sous-préfectures	24,0		3,6	4,8	7,2	8,4			24,0		1
Construire des nouveaux centres de formation professionnelle dans les sous-préfectures pour pallier au besoin de main d'œuvre pour la maintenance, l'entretien de matériels dans les localités éloignées ;	24,0		3,6	4,8	7,2	8,4			24,0		1
Diversifier les formations professionnelles et techniques en liaison avec la mise en valeur des potentialités économiques de la région	150,0		22,5	30,0	45,0	52,5			150,0		
Assurer le suivi de la bonne gouvernance de l'éducation dans la région	4,0		1,0	1,0	1,0	1,0			4,0		
Appuyer l'agrandissement du Centre d'Apprentissage Professionnel de la capitale et mettre en place un projet de modernisation des filières de formation existantes	50,0		7,5	10,0	15,0	17,5			50,0		2
Garantir l'accès à un système d'éducation et d'alphabétisation de qualité dans chaque localité de la région en veillant à la scolarisation de la jeune fille	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		3
Recruter et former 200 facilitateurs et 40 superviseurs ;	33,0		5,0	6,6	9,9	11,6			33,0		4
Alphabétiser 15 000 apprenants à raison de 3000 par année ;	65,0		9,8	13,0	19,5	22,8			65,0		5

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Programme de Développement d'un système de santé et de nutrition accessible à tous	304,5	27,2	52,5	62,9	76,9	85,1			304,5		
Créer une banque de données sur l'état de la santé dans la région (tuberculose, paludisme, VIH/SIDA, épidémies, etc.)	10,0		1,5	2,0	3,0	3,5			10,0		
Améliorer le niveau de couverture sanitaire aussi bien en terme d'infrastructures (équipements), de personnel qualifié et de qualité des soins	50,0		7,5	10,0	15,0	17,5			50,0		
Promouvoir la santé maternelle et la santé infantile	5,0		0,8	1,0	1,5	1,8			5,0		
Réaliser une étude approfondie sur l'accès de la population aux services de santé, les difficultés rencontrées et mettre les données dans une base de données	3,0		0,5	2,6					3,0		1
Equiper tous les postes de santé existants de congélateurs fonctionnant à l'énergie solaire	3,5		0,5	0,7	1,1	1,2			3,5		2
Construire et équiper d'importants centres médicaux dans les sous-préfectures	24,0		3,6	4,8	7,2	8,4			24,0		3
Mettre à niveau l'hôpital dans la capitale de la région	62,0		9,3	12,4	18,6	21,7			62,0		4
Réhabilitation de l'hôpital (SDAU)	136,0	27,2	27,2	27,2	27,2	27,2			136,0		
Sensibiliser la population sur les maladies endémiques et les épidémies et les traitements (paludisme, fièvre typhoïde, VIH/SIDA, tuberculose, etc.)	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		5
Elaborer et mettre en œuvre un programme détaillé de surveillance épidémiologique	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		6
Elaborer et mettre en œuvre d'un projet de campagnes de prévention et de vaccination	5,0		0,8	1,0	1,5	1,8			5,0		7
Programme d'Amélioration de la situation de la sécurité/insécurité alimentaire dans la région	25,3	0,0	3,8	7,0	6,7	7,8			25,3		
Réaliser une étude approfondie sur la sécurité/insécurité en vue de collecter les principaux indicateurs de situation de départ (disponibilité, accès et utilisation des aliments)	3,0		0,5	2,6					3,0		1
Mettre en place une stratégie de développement de la sécurité alimentaire dans la région	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		2
Elaborer et mettre en œuvre de programmes en vue d'améliorer la disponibilité des aliments par la production agricole, animale, de la pêche et de volailles	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		3

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Améliorer l'accès aux aliments par l'importation des produits de denrées alimentaires de qualité et de prix réduits, par l'amélioration des circuits routiers, des moyens de transport (distribution, approvisionnement) et de commercialisation (débouchés)	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		4
Améliorer la lutte contre la flambée des prix de produits de premières nécessités;	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		5
Sensibiliser les populations sur l'amélioration et l'accès à des aliments diversifiés et sur les méfaits du khat	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		6
Mettre en place au niveau de la région un stock stratégique d'aliments	8,3		1,2	1,7	2,5	2,9			8,3		7
Programme d'amélioration de la protection, la promotion de la pratique et l'enseignement de la religion islamique	377,8	0,0	56,7	75,6	113,3	132,2			377,8		
Réhabiliter les mosquées sur le territoire de la région ;	15,0		2,3	3,0	4,5	5,3			15,0		1
Recruter 15 imams et 15 mouadins formés pour la région ;	81,0		12,2	16,2	24,3	28,4			81,0		2
Construire une bibliothèque islamique la capitale et les sous-préfectures ;	32,0		4,8	6,4	9,6	11,2			32,0		3
Réhabiliter les maisons des Biens waqfs de la région ;	4,5		0,7	0,9	1,4	1,6			4,5		4
Construire de centres d'apprentissage du Saint Coran (Hifd) dans la capitale, les sous-préfectures les localités ;	120,0		18,0	24,0	36,0	42,0			120,0		5
Construire de madrasas et mettre à leur disposition des enseignants formés dans les principales localités rurales ;	40,0		6,0	8,0	12,0	14,0			40,0		6
Aménager des cimetières sécurisés dans la capitale et les sous-préfectures	15,3		2,3	3,1	4,6	5,4			15,3		7
Renforcer les filets de protection sociale et de solidarité aux niveaux locaux	20,0		3,0	4,0	6,0	7,0			20,0		
Mettre en place des cadres de concertation et d'organisation communautaire (mutuelles)	10,0		1,5	2,0	3,0	3,5			10,0		
Former les acteurs ruraux et des animateurs villageois et renforcer l'encadrement des producteurs agricoles	25,0		3,8	5,0	7,5	8,8			25,0		
Augmenter l'accès des couches vulnérables aux services sociaux de base	15,0		2,3	3,0	4,5	5,3			15,0		
Programme de protection et valorisation des biens culturels et le soutien à la création culturelle	179,1	0,0	26,9	35,8	53,7	62,7			179,1		
Construire et aménager un bureau régional des archives à la capitale régionale (institutionnalisation, structures, équipements et services) ;	23,7		3,6	4,7	7,1	8,3			23,7		1
Construire et équiper un centre culturel régional à la capitale ;	27,2		4,1	5,4	8,2	9,5			27,2		2
Construire et équiper un centre culturel dans les sous-préfectures ; (3x300 m2)	61,2		9,2	12,2	18,4	21,4			61,2		3

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Construire et équiper un centre culturel dans les localités les plus importantes ; (10x110 m2)	67,0		10,1	13,4	20,1	23,5			67,0		4
Programme d'amélioration de l'accès au logement	258,7	44,8	50,0	61,5	54,0	48,3			258,7		
Déplacement des poches d'habitat précaire (SDAU)	204,0	40,8	40,8	40,8	40,8	40,8			204,0		
Installation des bornes-fontaines dans les zones d'habitat précaire non alimentées (SDAU)	20,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0			20,0		
Mener une étude d'inventaire sur le logement incluant un volet sur l'évaluation de la gestion foncière, le besoin en logement et la construction des maisons répondant aux attentes des ménages et l'intégration des informations dans une base de données	4,0		0,6	3,4					4,0		1
Mettre en place une politique de l'habitat et une stratégie de gestion foncière	3,0		0,5	2,6					3,0		2
Mener une étude sur les procédures et des coûts administratifs et fiscaux et de leurs impacts sur le coût d'accès au logement et les délais de construction et l'application des recommandations	3,0		0,5	2,6					3,0		3
Elaborer et appliquer de procédures d'urbanisme simplifiées et adaptées aux capacités techniques et administratives de la région ;	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		4
Réaliser une étude technique pour la mise en place d'un plan de viabilisation et de parcellisation des sites sélectionnés par la préfecture et le conseil régional	9,0		1,4	3,8	3,8				9,0		5
Mener une étude sur l'accès au crédit et financement et la mise en place d'un mécanisme pour développer l'accès de la population au financement	2,7		0,4	1,1	1,1				2,7		6
Mettre en place un système coopératif pour la construction de logements des catégories à faibles revenus	3,0		0,5	1,3	1,3				3,0		7
Mettre en place un dispositif facilitateur et de dynamisation du crédit au logement	7,0		1,1	1,4	2,1	2,5			7,0		8
Programme Le développement de l'action civique, du sport, des loisirs et de la jeunesse	285,0	0,0	42,8	57,0	85,5	99,8			285,0		
Elaborer et réaliser de campagnes d'information et de sensibilisation sur l'action civique et la culture de la paix ;	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		1
Concevoir et mettre en œuvre de projets pilotes d'éducation sur le genre et le développement ;	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		2
Elaborer des contenus de cours et la formation d'éducateurs civiques et d'animateurs de l'action civique ;	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		3

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Définir un modèle type d'un Centre Régional de Services Civiques ;	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		4
Elaborer et mettre en œuvre un projet de formation des enseignants, chefs d'établissements et conseillers pédagogiques sur le civisme ;	9,0		1,4	1,8	2,7	3,2			9,0		5
Construire de centres de développement communautaire dans les sous-préfectures et certains pôles locaux de développement ;	96,0		14,4	19,2	28,8	33,6			96,0		6
Mobilisation d'un fonds communautaire pour le développement de l'action civique, du sport et des loisirs ;	170,0		25,5	34,0	51,0	59,5			170,0		7
La mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous et le renforcement de la solidarité sociale	103,6	0,0	15,9	24,8	29,1	33,8			103,6		
Mettre en place un programme de sensibilisation et de mobilisation sociale sur l'organisation et le renforcement de la solidarité sociale ;	1,0		0,25	0,25	0,25	0,25			1,0		1
Mettre en place un programme sur la de la citoyenneté de l'autogestion ;	1,0		0,25	0,25	0,25	0,25			1,0		2
Mettre en place un programme pour la mise en place des mécanismes de changement de comportement ;	1,0		0,25	0,25	0,25	0,25			1,0		3
Mettre en place un programme de sensibilisation et de mobilisation sociale sur l'organisation et le renforcement de la solidarité ;	1,0		0,25	0,25	0,25	0,25			1,0		4
Réaliser une étude pour identifier les personnes adultes dépendantes et à besoins spéciaux ainsi que les services adaptés à offrir ;	2,0		0,3	1,7					2,0		5
Définir un modèle type d'un centre d'accueil ;	1,0		0,2	0,9					1,0		6
Construire des centres d'accueil pour adultes dépendants dans la capitale et les sous-préfectures ;	50,0		7,5	10,0	15,0	17,5			50,0		7
Mener une enquête de recensement incluant une évaluation des besoins et l'identification des enfants handicapés non intégrables au système scolaire régulier ainsi que l'intégration des informations dans une base de données ;	1,0		0,2	0,9					1,0		8
Elaborer et appliquer un cadre de régulation des services offerts dans les centres d'éducation spécialisée pour l'enfance inadaptée et pour les services d'accompagnement ;	2,6		0,4	0,5	0,8	0,9			2,6		9
Définir un modèle type d'un centre d'éducation spécialisée ;	2,0		0,3	1,7					2,0		10
Construire des centres d'éducation spécialisée pour les enfants à besoins spéciaux ;	32,0		4,8	6,4	9,6	11,2			32,0		11
Elaborer et mettre en œuvre de méthodes pédagogiques et de matériels didactiques appropriés pour l'éducation spéciale ;	9,0		1,4	1,8	2,7	3,2			9,0		12
Programme de développement de l'égalité de genre	82,5	0,0	12,7	20,1	23,0	26,8			82,5		

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Mettre en place un comité interservices déconcentrés et décentralisés pour la mise en place d'un plan d'action local de la politique d'égalité de genre et le suivi évaluation des projets liés ;	1,0		0,15	0,85					1,0		1
Mettre en place dans chaque service déconcentré un point focal genre pour la sensibilisation sur l'égalité des sexes et formation du personnel;	1,0		0,15	0,85					1,0		2
Former les personnels des institutions et administrations publiques sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ;	4,5		0,7	0,9	1,4	1,6			4,5		3
Elaborer et mettre en œuvre de mesures d'action positive favorisant l'intégration des femmes dans les appareils politiques, administratifs et techniques ;	1,0		0,15	0,85					1,0		4
Faciliter l'application de la loi de quota portant sur l'intégration des femmes dans les services publics de la région	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		5
Renforcer les moyens pour la mise en œuvre du code de la famille pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes	3,0		0,5	0,6	0,9	1,1			3,0		6
Renforcer les moyens pour la lutte contre les violences faites aux femmes, créer une banque des données dans la région	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Créer une cellule d'écoute contre toute violence fait aux femmes (violences physiques, MGF, viols)	5,0		0,8	1,0	1,5	1,8			5,0		
Poursuivre les campagnes de sensibilisation contre les mutilations génitales féminines (MGF) et mettre en application la loi contre le MGF	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		
Réaliser des campagnes de communication sur la scolarisation de jeunes filles et l'égalité des sexes (concevoir et diffuser des émissions audiovisuelles en matière d'égalité hommes/ femmes)	7,0		1,1	1,4	2,1	2,5			7,0		
Mener une étude d'inventaire sur les violences faites aux femmes et la réviser les dispositions discriminatoire de la législation Djiboutienne pour développer l'égalité des sexes ;	2,0		0,30	1,70					2,0		7
Poursuivre les campagnes de sensibilisation contre les stéréotypes sexistes ;	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		8
Créer un répertoire des organisations de femmes, des ONG et des associations travaillant dans le domaine du genre ;	1,0		0,5	0,5					1,0		9
Réaliser des campagnes de communication sur l'égalité des sexes ;	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		10
Elaborer et mettre en œuvre des actions de sensibilisation de la population à l'égalité de genre ;	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		11

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Appuyer les femmes entrepreneures et créer un répertoire des femmes entrepreneures	2,0		0,3	0,4	0,6	0,7			2,0		12
Mettre en place un fonds pour l'autonomisation des femmes (Activités Generatrices des Revenus)	42,0		6,3	8,4	12,6	14,7			42,0		14

2 621,4	72,0	412,4	547,8	742,6	846,7	0,0	0,0	2 621,4
----------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------	------------	----------------

(en millions de FDJ)

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : Promouvoir une bonne gouvernance locale							Total 2016-2020 :			1 929,2 Millions FDJ	
Programme d'Appui au processus de décentralisation par une définition précise et établie de la répartition des rôles et responsabilités	105,5	2,6	18,45	21,4	29,3	33,75			105,5		
Mettre en place un comité technique permanent pour revoir les textes de la décentralisation et améliorer son cadre d'application ainsi que sa vulgarisation	2,0		1,0	1,0					2,0		1
Appui institutionnel pour le suivi du SDAU (SDAU)	13,0	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6			13,0		
Créer un comité du suivi-évaluation du PDR 2015-2019	1,5		1,5						1,5		2
Recruter des ressources humaines compétentes ayant pour mandat de coordonner la mise en œuvre et le suivi de la planification stratégique ; (3 cadres recrutés au près du conseil régional sur une période de 5 ans soit 180 mensualités)	54		8,1	10,8	16,2	18,9			54		3
Renforcer les capacités des membres du comité du suivi-évaluation du PDR 2015-2019 (la gestion axée sur les résultats, la passation des marchés, sur la budgétisation des programmes et des notions sur l'aménagement, l'urbanisme et l'environnement)	35		5,25	7	10,5	12,25			35		5
Programme de révision du cadre légal et de renforcement de l'action des élus	186	0	41,9	46,8	47,6	49,7			186		
Mener une étude d'évaluation sur le degré de la participation citoyenne notamment aux affaires publiques, leur droit et devoir ;	4		0,6	3,4					4		1
Elaborer et diffuser un guide spécifiant les droits et obligations en matière civile et pénale (administration publique, collectivités territoriales, représentants des citoyens) ;	4		0,6	0,8	1,2	1,4			4		2
Mettre en place des campagnes de sensibilisation, de formation et d'information sur la citoyenneté, l'autogestion et l'indépendance ;	12		1,8	2,4	3,6	4,2			12		4

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Organiser des journées annuelles de promotion économique et d'investissement de la région en vue de discuter sur l'environnement et le droit des affaires ainsi que des priorités économiques	12		1,8	2,4	3,6	4,2			12		
Elaborer avec une large diffusion un guide spécifiant les droits et obligations des partenaires du développement économique (administration publique, collectivités territoriales, secteur privé des affaires et entrepreneurs individuels)	3		0,45	0,6	0,9	1,05			3		7
Mettre en place des campagnes de sensibilisation, de formation et d'information sur les textes sur l'ensembles du territoire ;	11		1,65	2,2	3,3	3,85			11		9
Appuyer l'organisation de réunions trimestrielles entre les élus de la région et les services déconcentrés pour échanger sur la situation socio-économique et administrative de la région ; (4 réunions par an sur 5 ans)	10		2,5	2,5	2,5	2,5			10		10
Appuyer l'organisation de réunions bi-annuelle entre les élus des cinq régions pour échanger sur la situation de la mise en œuvre des PDR des régions ; (2 réunions par an sur 5 ans)	5		1,25	1,25	1,25	1,25			5		11
Appuyer l'organisation de deux voyages d'échange avec les élus locaux de la sous-région (COMESA) (2 voyages de 7 jours pour 5 élus par an durant 5 ans)	125		31,25	31,25	31,25	31,25			125		12
Programme de modernisation et de renforcement de l'administration déconcentrée	413,9	0	64,185	82,58	123,37	143,77			413,9		
Faire un recensement de personnels et services mis à la disposition de l'administration décentralisée et l'intégration des informations dans une base de données	2		2						2		1
Renforcer (outils et procédures de gestion administrative et de projets) les services déconcentrés et autres antennes régionales dans la région ;	2		0,5	0,5	0,5	0,5			2		3
Mettre en place des manuels des procédures clarifiant les rôles, missions et prérogatives pour le Conseil régional ;	2		0,5	0,5	0,5	0,5			2		4
Créer une antenne régionale de la RTD	53,4		8,01	10,68	16,02	18,69			53,4		
Réhabiliter l'actuel bâtiment du Conseil Régional	4,5		0,675	0,9	1,35	1,575			4,5		5
Construire et équiper des centres administratifs de 50 m2 dans les sous-préfectures et les localités importantes pour rapprocher le conseil régional des administrés et offrir un meilleur de collaboration avec les services déconcentrés ; (3 sous-préfectures et 7 localités)	350		52,5	70	105	122,5			350		6
Programme de modernisation et le renforcement de l'administration centrale	16,5	0	6,25	4,25	3	3			16,5		

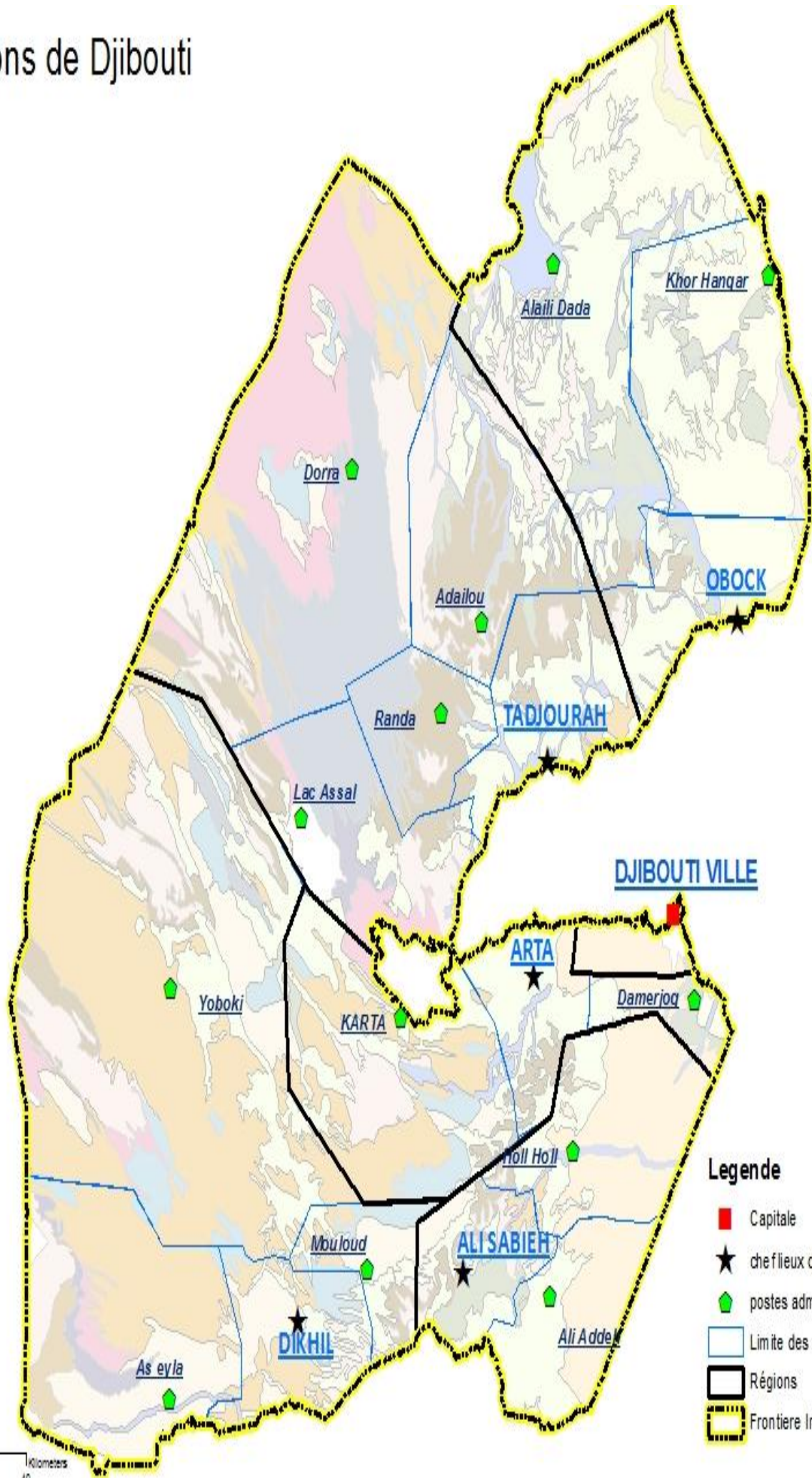
Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Mener une étude d'évaluation sur les personnels et services existants et manquants et l'intégration des informations dans une base de données	1		1						1		1
Mettre en place un projet pour compléter la déconcentration des services manquants au niveau de la région ;	1		1						1		2
Elaborer et mettre en œuvre une politique de recrutement, de motivation et de déploiement de fonctionnaires dans les administrations déconcentrées ;	1		0,5	0,5					1		3
Mettre en place un programme de renforcement (outils et procédures de gestion administrative et de projets) des services déconcentrés et autres antennes régionales dans la région ;	1,5		0,75	0,75					1,5		4
Mettre en place une réunion mensuelle regroupant le préfet, les sous-préfets et leurs collaborateurs, le Président du Conseil régional, les conseillers régionaux et leurs collaborateurs en vue de présenter le bilan de chaque service et discuter sur les bonnes pratiques et les lacunes de l'application des procédures ; (12 réunions par an sur 5 ans)	12		3	3	3	3			12		5
Programme de renforcement de la société civile	273,9	0	41,885	56,48	81,17	94,365			273,9		
Mener une étude d'évaluation sur les associations de la société civile ainsi que leurs partenaires et l'intégration des informations dans une base de données	2		0,3	1,7					2		1
Créer une antenne régionale de la RTD	53,4		8,01	10,68	16,02	18,69			53,4		
Mettre en place une commission pour la révision de la régulation existante sur les associations et organismes avec ou sans but lucratif	2		0,3	0,4	0,6	0,7			2		
Elaborer avec une large diffusion un guide spécifiant les droits et obligations des partenaires impliqués (administration publique, collectivités territoriales et associations)	2		0,3	0,4	0,6	0,7			2		
Mettre en place un mécanisme de pilotage et de suivi de l'application du cadre légal du secteur associatif	2		0,3	0,4	0,6	0,7			2		
Mettre en place un projet d'appui à la formation et renforcement des capacités des associations de la société civile	5		0,75	1	1,5	1,75			5		2
Etablir des calendriers de rencontres régulières d'information et de coordination entre les associations ou fédérations et le Conseil régional et la préfecture ; (4 réunions par an sur 5 ans)	5		1,25	1,25	1,25	1,25			5		3
Mettre en place un système d'information à l'intention de la société civile ;	3		0,75	0,75	0,75	0,75			3		4

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Mettre en place un fonds pour financer les initiatives locales de développement des membres des associations ou fédérations de la région ; (35 projets communautaires plafonnés à 5,7 millions)	199,5		29,925	39,9	59,85	69,825			199,5		5
Programme de renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité	842,5	0	126,38	168,5	252,75	294,88			842,5		
Construire et équiper des centres administratifs pour le tribunal traditionnel en mettant un personnel qualifié de la justice republicaine pour enregistrer et classer officiellement les decisions dans les sous-préfectures et 7 localités	75		11,25	15	22,5	26,25			75		1
Construire et équiper des centres administratifs pour déployer les forces de police et de gendarmerie ayant toutes les capacités en matière de capital humain, logistique et financier pour la sécurité des biens et des personnes dans les sous-préfectures et 7 localités	182		27,3	36,4	54,6	63,7			182		3
Déconcentrer et mettre en place une unité d'urgence et d'incendie avec des bases opérationnelles ayant toutes les capacités en matière de capital humain, logistique et financier dans les sous-préfectures et 7 localités ;	500		75	100	150	175			500		3
Sécuriser les frontières et construire des postes frontaliers	75		11,25	15	22,5	26,25			75		4
Organiser de campagnes de sensibilisation de la population sur la sécurité, la justice et la responsabilité réciproque des ayant devoirs et ayant droit sur l'ensemble du territoire	10,5		1,575	2,1	3,15	3,675			10,5		5
Programme d'Appui aux autorités régionales pour une mise en œuvre réussie du Plan de Développement Régional	34,5	0	9,125	9,125	8,125	8,125			34,5		
Renforcer l'adhésion de l'ensemble des intervenants à la présente planification stratégique en organisant des ateliers de sensibilisation et de formation sur la gestion de connaissances en vue de revitaliser et renforcer les connaissances de la communauté	2		0,5	0,5	0,5	0,5			2		1
Mettre en place un comité de reporting (préfecture, CR, SD, parlementaire, association de la société civile, Okals/chef de village, organismes internationaux présents) de la coordination de la planification stratégique	3		0,75	0,75	0,75	0,75			3		2
Établir et mettre en œuvre une stratégie de communication pour informer la population et l'ensemble de la communauté sur la progression de la planification stratégique ;	2		1	1					2		3
Doter les moyens logistiques nécessaires au conseil régional ;	27,5		6,875	6,875	6,875	6,875			27,5		5
Programme d'Appui au Comité Régional pour une meilleure compréhension des enjeux économiques	18,0	0,0	2,7	10,8	4,5	0,0			18,0		

Objectifs / Actions	Total coût 2016/2020	Programmation des dépenses					Financement			Partenaires techniques & financiers	P
		2016	2017	2018	2019	2020	Etat	Fin. Ext. & Autres	A rechercher		
Mettre en place un Conseil Economique et Social de la Région de TADJOURAH (CEST) composé des responsables des commerçants, le représentant de la Chambre de Commerce de Djibouti, des services déconcentrés, représentants de l'administration centrale, les élus pour gérer le développement économique de la région sous la responsabilité du président du CR (planification, budgets, fiscalité...) qui délibère et rédige les PVs ; (deux experts pour l'encadrement - 10 jours)	5,0		0,75	4,3					5,0		1
Elaborer et mettre en œuvre de mesures incitatives et de dispositions administratives pour favoriser le développement de l'industrie locale (petites unités de production, l'agroalimentaire) et de développement touristique ; (Un experts pour l'encadrement - 5)	2,5		0,375	2,1					2,5		2
Etablir et mettre en œuvre une stratégie favorisant l'exploitation des ressources naturelles avec la participation de capitaux privés	10,5		1,575	4,4625	4,4625				10,5		4
Programme de Renforcement des politiques budgétaires et fiscales	38,4	0,0	9,3	17,2	8,0	3,9			38,4		
Mettre en place un cadre de référence cohérent à la Loi de la décentralisation en vue de renforcer le pouvoir du Conseil Economique et Social de la Région de Tadjourah (CEST)	10,0		5	5					10,0		1
Mener une étude pour la mise en place de la fiscalité locale et publier le manuel des procédures douanières afin de rassurer les opérateurs économiques souhaitant investir dans la région	7,5		1,125	3,1875	3,1875				7,5		
Actualiser les registres de propriétés foncières, industrielles et commerciales et mettre en place une taxation	3,5		0,525	1,4875	1,4875				3,5		7
Déconcentrer/décentraliser et la trésorerie régionale de Tadjourah	4,0		0,6	3,4					4,0		3
Réaliser une étude pour déterminer les voies et moyens pour commercialiser les produits halieutiques et agricoles	2,2		0,33	1,9					2,2		
Inciter l'installation des branches bancaires dans la région de Tadjourah avec la mise en place de virement bancaire simultané des salaires des employés des différents ministères sectoriels présents dans la région	4,0		0,6	0,8	1,2	1,4			4,0		6
Produire et publier régulièrement des statistiques économiques et des activités commerciales sous la supervision du CEST et du Conseil Régional	7,2		1,08	1,44	2,16	2,52			7,2		8

1 929,2	2,6	320,1	417,2	557,8	631,5	0,0	0,0	1 929,2
----------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------	------------	----------------

Les Regions de Djibouti



Legende

- Capitale
- ★ chef lieux de régions
- ⬢ postes administratifs (ss prefecture)
- Limite des Prefectures
- ▭ Régions
- - - Frontiere Internationale

0 10 20 40 Kilometers